

Chambre des Représentants.

SÉANCE DU 28 MARS 1876.

Crédits spéciaux de 36,189,200 francs pour travaux d'utilité publique.

EXPOSÉ DES MOTIFS.

MESSIEURS,

En présentant à la Chambre l'Exposé de la situation du Trésor public au 1^{er} janvier 1876, j'ai fait pressentir la nécessité, pour le Gouvernement, de solliciter de la Législature, dans le courant de l'année 1876, des crédits extraordinaires et spéciaux à l'effet de pourvoir à la continuation ou à l'achèvement de travaux d'utilité publique.

Ces crédits, qui s'élèvent à une somme totale de 36,189,200 francs, sont énumérés dans le projet de loi que, d'après les ordres du Roi, j'ai l'honneur de soumettre à vos délibérations : ils concernent les Départements de la Justice, de l'Intérieur, des Travaux publics et de la Guerre.

Les explications qui vont suivre permettront à la Chambre de se rendre compte de l'utilité de ces dépenses.

§ 1^{er}. — *Palais de justice de Bruxelles.*

Crédit demandé : 2,500,000 francs.

Le Département de la Justice a obtenu successivement, par les lois des 8 septembre 1859, 8 juillet 1865, 31 mars 1868, 20 mai 1872, 16 et 17 août 1874 et 1^{er} mars 1875, des crédits spéciaux s'élevant à la somme de 12,000,000 de francs, pour la construction d'un nouveau Palais de justice, à Bruxelles.

Cette somme est absorbée, ainsi que le subside de la province de Brabant et la quote-part proportionnelle de la ville de Bruxelles (v. annexe n° I) Un nouveau crédit de 2,500,000 francs est jugé indispensable pour assurer le

service de l'exercice courant : c'est ce que démontre l'état ci-annexé des recettes et dépenses. à la date du 31 décembre 1875. Ce crédit permettra également l'acquisition des terrains nécessaires pour l'établissement des rampes d'accès.

D'après le cahier des charges, approuvé le 24 octobre 1868, la construction du Palais eût dû être terminée le 1^{er} juin 1875, et les travaux intérieurs devaient être aussitôt commencés.

M. l'inspecteur général, chargé de la haute direction des travaux, signala, par son rapport du 15 juillet 1874, n° 459, les circonstances de force majeure qui, depuis le mois de juillet 1870, avaient arrêté la fourniture des pierres de France nécessaires à l'exécution des travaux. Un arrêté ministériel du 19 juillet 1871 prolongea d'une année le délai accordé à l'entrepreneur. Ces faits ont été précédemment portés à la connaissance des Chambres.

Par lettre du 20 octobre 1875, n° 844, ci-annexée, sous le n° II, le même inspecteur général, M. Wellens, a formulé un programme sur la marche ultérieure des opérations propres à assurer la fin de tous les travaux dans un délai de cinq années, c'est-à-dire, en 1880. Il en résultait virtuellement que l'achèvement du gros œuvre devait subir des retards sur lesquels je réclamaï des explications.

Ces explications firent l'objet du rapport du 18 décembre 1875, n° 871, ci-annexé n° III.

Le nouveau Palais de justice pourrait donc être mis à la disposition de l'État en 1880, et il pourrait être inauguré à l'occasion du cinquantième anniversaire de l'indépendance nationale.

Cependant, dès 1876, toute la partie du Palais, vers la rue des Sabots, sera couverte, et il sera possible d'y installer la Cour militaire en 1877.

Une question importante est demeurée, jusqu'à ce jour, sans solution définitive. Il s'agit de décider quelle sera la nature et l'importance du couronnement qui surmontera l'édifice. La Chambre recevra ultérieurement les documents relatifs à cette question, qui est réservée.

§ 2. -- Écoles normales de Liège et de Mons.

Crédit demandé : 505,500 francs.

Deux crédits spéciaux, l'un de 500,000 francs (loi du 29 juin 1869), l'autre de 975,000 francs (loi du 16 août 1875), ensemble 1,475,000 francs, ont été alloués pour la construction et l'ameublement des nouvelles écoles normales de l'État, à Liège et à Mons.

La ville de Mons a, de plus, accordé un subside de 40,000 francs.

Les dépenses faites s'élèvent :

a. Pour l'école de Liège.	fr. 907,410 21
b. — — Mons.	607,168 10

Il ne reste disponible qu'une somme de fr. 451 69 c.

Un dernier crédit de 505,500 francs est nécessaire pour compléter les installations de ces écoles.

L'annexe n° IV indique d'une manière détaillée l'application qui sera faite du crédit proposé.

§ 5. — *Armement de la garde civique.*

Crédit demandé : 275,000 francs.

Dans le cours de la discussion du Budget de l'Intérieur, pour l'exercice 1876, des observations fondées ont été faites sur l'imperfection de l'armement actuel de la garde civique.

Les crédits de 500,000 francs et de fr. 45,555 02 c^s alloués par les lois du 8 septembre 1870 et du 21 mai 1872, ont été employés à l'achat de 6,000 fusils du système Comblain, dont 4,174 ont été remis aux corps spéciaux et 1,826 restent disponibles. Au prix de 80 francs par arme, il faudrait encore plus de deux millions pour compléter la transformation de l'armement.

Les circonstances actuelles ont paru favorables pour essayer de donner à toute la garde civique, en une fois, et sans dépenses relativement très-considérables, des armes perfectionnées, se chargeant par la culasse, d'un modèle jugé bon et rigoureusement uniforme.

Une première tentative en ce sens avait échoué, lorsqu'une maison de Liège fit directement au Gouvernement des offres qui devinrent le point de départ d'une négociation dont le résultat a été l'achat, sous réserve de l'allocation du crédit par les Chambres, de 50,000 fusils Chassepot, variété dite Samain, au prix de fr. 12 15 c^s pièce.

D'après un premier examen fait par le Département de la Guerre, ces armes avaient paru bonnes et parfaitement appropriés à la destination que le Gouvernement se proposait d'y donner : en traitant des autres conditions, il s'était réservé de faire procéder à un examen plus complet et à des essais de tir avant d'être engagé définitivement. Ces essais ont eu lieu; ils ont été très-satisfaisants.

Un crédit de 375,000 francs est demandé pour couvrir le prix principal de 364,500 francs et les frais d'emballage et de transport.

Les réceptions seront faites par l'Administration de la Guerre : elle fournira aussi les caisses pour les expéditions.

§ 4. — *Monument de S. M. Léopold I^{er} et Parc à Laeken.*

Dernier crédit : 1,000,000 de francs.

Une souscription nationale a été faite en 1866 pour ériger un monument à S. M. Léopold I^{er}. Les fonds recueillis ont été placés à la Caisse d'épargne; ils s'élevaient à la date du 1^{er} janvier 1876, en capital et intérêts, à fr. 564,278 46 c^s. Les souscriptions de la famille royale augmenteront ce chiffre d'au moins 250,000 francs.

La loi du 29 mai 1866 a ouvert un crédit d'un million de francs ayant la

même destination. Il a été employé en achats d'immeubles situés dans le périmètre du plan grandiose décrété par l'arrêté royal du 13 mai 1868.

Ce plan comprend un parc public d'environ quarante hectares autour du monument à construire sur le point d'où la vue domine un vaste horizon, à l'endroit dit *Kauwenberg*; il comprend en outre le détournement de la route de Bruxelles à Tamise, l'agrandissement du parc actuel de Laeken, et la création d'une large avenue bordée de jardins partant de la place qui entoure l'église nouvelle.

Sauf quelques parcelles d'une importance secondaire, les terrains nécessaires à l'exécution du plan décrété en 1868 sont aujourd'hui la propriété de l'État ou la propriété personnelle du Roi.

Sa Majesté, désirant que la construction du monument à ériger à la mémoire de son auguste père n'éprouve plus aucun retard, et que le plan décrété en 1868 soit entièrement exécuté avant le cinquantième anniversaire de l'indépendance nationale, consent à l'incorporation, dans le nouveau parc à créer, des immeubles qui lui appartiennent. Suivant le tracé définitif qui sera adopté et sauf l'échange réciproque de quelques enclaves, la contenance de ces biens variera de 12 à 15 hectares. En retour, le Domaine de l'État céderait au Roi, comme propriété privée, quelques parcelles ayant ensemble une contenance d'environ sept hectares qui sont en dehors du périmètre du parc projeté et aussi du parc actuel. Sa Majesté ferait l'abandon gratuit de la différence de contenance et de valeur, et de plus, Elle comblerait l'insuffisance éventuelle du crédit d'un million, s'il ne suffisait pas pour couvrir les dépenses de création du nouveau parc. Enfin, Elle abandonnerait gratuitement les terrains qui Lui appartiennent et qui tombent dans le tracé de l'avenue.

Les frais d'établissement de cette voie, destinée à remplacer la partie de la route actuelle qui serait supprimée à partir à peu près du pied de la Montagne du Tonnerre, pourraient être couverts par les crédits alloués au Budget ordinaire ou extraordinaire des Travaux publics.

Quant aux terrains déjà incorporés dans le parc actuel de Laeken ou à incorporer dans ce parc pour l'agrandir jusqu'à la voie nouvelle substituée à la route, ceux qui n'appartiennent pas au Domaine de l'État, mais qui sont la propriété privée du Roi ou des héritiers de S. M. Léopold I^{er}, seront échangés ultérieurement contre d'autres propriétés domaniales.

Les deux échanges qui viennent d'être mentionnés seraient nécessairement subordonnés à l'approbation des Chambres; ils feraient l'objet d'une loi spéciale.

De cette manière, la situation, au point de vue de la propriété, serait bien déterminée et délimitée.

Tout le parc actuel, y compris les enclaves d'immeubles n'appartenant pas à l'État, ainsi que le parc nouveau à créer, seraient la propriété de l'État.

Un compromis provisoire entre le Ministre des Finances et l'administrateur du domaine privé du Roi réglerait en termes plus précis, avec les désignations cadastrales, soit les immeubles cédés par Sa Majesté, soit les biens qui seront l'objet de l'un ou de l'autre échange.

Dans ces conditions, les Chambres, nous n'en doutons pas, alloueront comme dernier crédit la somme d'un million de francs qui est demandée.

ROUTES ET PONTS.

§ 5. — *Travaux de raccordement de routes tant au chemin de fer de l'État qu'aux chemins de fer concédés; redressement et amélioration de routes à la traverse des chemins de fer; subsides pour aider à l'établissement de chemins vicinaux aboutissant à des stations.*

Crédit demandé : 1,000,000 de francs.

En 1830, la Belgique ne comptait que 594 lieues de grande voirie. Depuis lors, en même temps que s'établissait notre vaste réseau de chemins de fer, les travaux de voirie ont reçu la plus énergique impulsion, et à la fin de 1875, nos grandes routes comportaient un développement total de 1,579 lieues.

Les crédits de trois millions et d'un million accordés par les lois des 16 août 1875 et 9 juillet 1875, ont permis au Gouvernement de satisfaire à la plupart des besoins; mais les progrès de l'industrie et le développement de l'agriculture en font naître chaque jour de nouveaux, et c'est pour y faire face que le Gouvernement sollicite un crédit d'un million.

§ 6. — *Construction ou reconstruction de ponts appartenant à des routes. Subsidés.*

Crédit demandé : 1,000,000 de francs.

Ce crédit est destiné en partie à pourvoir à la dépense de construction de divers travaux déjà commencés ou adjugés, et notamment des ponts de Salzinne-lez-Namur sur la Sambre, d'Olsene sur la Lys, et de Snaeskerke sur le canal de Plasschendaele à Nieuport.

D'autres travaux utiles sont à l'étude et devraient pouvoir être prochainement entrepris. Ce sont notamment le viaduc de la rue du Trône, à Ixelles, les nouveaux ponts du canal de Willebroeck, à Lacken, un pont sur le canal de raccordement à Gand, un pont sur l'Ourthe à Fronville, la reconstruction du pont de la porte de Bruges, à Ostende, etc.

BATIMENTS CIVILS.

§ 7. — *Agrandissement du Palais de la Nation et des Ministères. — Transfert du Ministère des Travaux publics.*

Crédit demandé : 1,000,000 de francs.

Les sommes allouées jusqu'à présent pour cet objet montent à 5,500,000 francs; le nouveau crédit sollicité servira à solder complètement le montant des travaux en cours d'exécution et à poursuivre les acquisitions d'immeubles,

spécialement entre la rue Royale et l'aile en construction du bâtiment destiné au Sénat.

Les constructions nécessaires à l'agrandissement des Ministères de la Guerre, de l'Intérieur et des Affaires Étrangères pourront être mises en adjudication dès la fin de cette année.

§ 8. — *Construction d'un nouvel Hôtel des Monnaies.*

Crédit demandé : 1,000,000 de francs.

La dépense totale de cette construction a été évaluée à 2,750,000 francs, et les crédits mis à la disposition du Département des Travaux publics s'élèvent déjà à fr. 1.152,05185 c^s.

Le crédit d'un million sollicité permettra de faire face à la dépense des travaux qui seront exécutés pendant cette campagne.

Il restera à demander un crédit d'environ 600,000 francs en 1877

§ 9. — *Construction de l'édifice destiné aux expositions des Beaux-Arts ainsi qu'aux fêtes et cérémonies publiques.*

Crédit demandé : 500,000 francs.

Par la loi du 1^{er} juin 1874, un premier crédit de 1,000,000 de francs a été mis à la disposition du Département des Travaux publics.

Le crédit demandé permettra de solder le coût des travaux en cours d'exécution et de continuer activement la construction de l'édifice.

§ 10. — *Construction d'un bâtiment pour le service du MONITEUR BELGE*

Crédit demandé : 200,000 francs.

Le Gouvernement dispose des terrains nécessaires, à l'angle de la rue de Louvain et de la rue du Parlement.

Les travaux de construction sont estimés à la somme de 500,000 francs et devront être terminés à la fin de l'année prochaine.

Le crédit demandé est destiné à solder le prix des travaux à effectuer en 1876.

§ 11. — *Achèvement des bâtiments et de l'ameublement du Conservatoire royal de musique de Bruxelles.*

Crédit demandé : 500,000 francs.

Le Conservatoire royal de musique a été récemment inauguré, mais il reste à achever la décoration de la salle de concerts et à renouveler l'ameublement des locaux.

Un dernier crédit de 500,000 francs est nécessaire pour faire face à ces dépenses, ainsi qu'au complet paiement des travaux exécutés.

La construction et l'ameublement de cet édifice auront ainsi coûté environ 1,500,000 francs ; si cette somme excède les prévisions primitives, il convient de remarquer que les projets d'abord arrêtés ont reçu d'importantes modifications, et que le Conservatoire royal de Bruxelles est aujourd'hui l'un des plus remarquables de l'Europe.

§ 12. — *Continuation des travaux de restauration et d'amélioration du Palais des princes-évêques de Liège.*

Crédit demandé : 200,000 francs.

La Cour d'assises du Palais de Liège doit être complètement transformée, et, par suite, il sera nécessaire de restaurer les façades du bâtiment qu'elle occupe. Le crédit demandé a ces travaux pour objet.

§ 15. — *Solde des frais de construction du local provisoire établi pour l'exposition triennale des Beaux-Arts de 1875, à Bruxelles.*

Crédit demandé : 28,000 francs.

Le crédit de 120,000 francs alloué eût été à peu près suffisant, malgré la nécessité où l'on s'est trouvé, en raison du grand nombre d'œuvres d'art à exposer, de construire deux annexes dont la dépense s'est élevée à 50,000 francs, s'il n'avait été fait une dépense importante pour le mobilier.

Depuis assez longtemps déjà il était indispensable de renouveler et de compléter le mobilier du Musée de peinture, et il a paru de bonne administration de commander, pour l'exposition, un mobilier qui pût être ensuite transporté au Musée.

TRAVAUX HYDRAULIQUES.

§ 14. — *Canalisation de la Meuse.*

Crédit demandé : 600,000 francs.

Le Gouvernement a exprimé, à diverses reprises, l'intention d'activer les travaux de canalisation de la Meuse belge, de manière qu'ils soient achevés en même temps que les travaux à effectuer par la France sur son territoire.

Il s'agit, en effet, d'ouvrir au commerce et à l'industrie belges une voie en quelque sorte nouvelle et qui peut devenir d'une haute importance.

Des quatre barrages restant à construire en Belgique, ceux de Bouvignes et d'Anseremme ont été adjugés récemment, et les études relatives à la construction des barrages de Waulsort et d'Hastières-par-delà sont activées de manière que les travaux puissent être mis en adjudication avant la fin de cette année.

Le crédit demandé suffira, avec les ressources encore disponibles, pour couvrir les dépenses à effectuer en 1876.

Pour solder complètement le prix de ces importants travaux, il restera à demander un dernier crédit qui s'élèvera probablement à 1,800,000 francs.

§ 15. — *Escaut. — Travaux d'amélioration.*

Crédit demandé : 300,000 francs.

Pour compléter les travaux de canalisation de l'Escaut dans la Flandre orientale, il reste à transformer le barrage de Semmersacke, et à construire deux barrages, l'un à Audenarde, l'autre à Syngheim.

Le Gouvernement désire obtenir le moyen de mettre ce dernier barrage en adjudication; il comprendra l'établissement d'un pont qui doit relier deux tronçons de route séparés par l'Escaut.

Les plans et cahier de charges de ces ouvrages sont dressés.

§ 16. — *Travaux d'amélioration. — Canal de Gand à Terneuzen.*

Crédit demandé : 1,000,000 de francs.

Sur le montant du crédit de 5,000,000 de francs, alloué par la loi du 16 août 1873, le Gouvernement dispose encore d'un million environ. Cette somme et le montant du nouveau crédit demandé mettront le Gouvernement à même d'adjuger les travaux jusqu'à la frontière néerlandaise.

Les terrains sont presque tous acquis et les plans et projets sont préparés.

§ 17. — *Travaux d'amélioration de la Dendre.*

Crédit demandé : 100,000 francs.

La dépense à résulter des ouvrages à effectuer à la Dendre, dans la traverse de Termonde, est évaluée à 200.000 francs.

Le crédit demandé, et celui qui est encore disponible, permettront au Gouvernement d'y faire face.

§ 18. — *Continuation des travaux d'amélioration du régime de l'Yser et des canaux y aboutissant.*

Crédit demandé : 200,000 francs.

Les travaux considérables effectués pour l'amélioration de l'Yser et des canaux en communication avec cette rivière, ont déjà produit de bons résultats.

Le Gouvernement désire les poursuivre, et c'est le but du crédit sollicité.

§ 19. — *Nouvelles installations pour le service de la marine à Ostende.*

Crédit demandé : 400,000 francs.

Les travaux dont il s'agit ont été décidés par la loi du 26 mai 1872, et il importe de les activer.

L'évaluation primitive de la dépense était de 1,250,000 francs, mais elle sera dépassée, et un dernier crédit devra être demandé.

§ 20. — *Travaux d'achèvement du barrage de la Gileppe.*

Crédit demandé : 260,000 francs.

La loi du 19 mai 1874 a ouvert au Gouvernement un crédit de 1,700,000 fr. pour les travaux du barrage de la Gileppe, et ils sont aujourd'hui pour ainsi dire achevés.

Le barrage, dont la hauteur avait été provisoirement limitée à 37^m20 au-dessus du fond de la vallée, a été élevé à 47^m20, et la retenue constitue un lac de 80 hectares et d'une capacité de 12,258,926 mètres cubes d'eau.

Ce travail colossal constitue l'un des ouvrages hydrauliques le plus remarquable de l'Europe; il fait, à tous égards, honneur au pays. Le Gouvernement estime qu'il conviendrait d'en relever l'aspect au point de vue monumental, par un vaste écusson placé au milieu du couronnement et que surmonterait un lion colossal.

Il convient de faire une place à l'art dans les grandes œuvres de l'industrie, et il serait difficile de trouver un site et un travail mieux faits pour inspirer nos artistes.

§ 21. — *Travaux d'amélioration de la Grande Nèthe.*

Crédit demandé : 24,000 francs.

Les crédits alloués par les lois des 27 juillet 1871 et 16 août 1873, pour l'amélioration du régime de la Grande Nèthe, ont été employés à la construction de six ponts-barrages.

La dépense de ces ouvrages a excédé les prévisions de 24,000 francs, montant du crédit demandé.

§ 22. — *Nouvelles installations maritimes à Anvers. Achat de terrains nécessaires à l'agrandissement de la station du Sud. Raccordement entre cette station et celle du Vieux-Dieu.*

Crédit demandé : 2,500,000 francs.

Dix entrepreneurs ont été admis à concourir à l'adjudication des grands travaux qui doivent être exécutés à Anvers, et ils sont en possession des plans et du cahier des charges qui doivent les mettre en mesure de présenter leurs soumissions.

L'entreprise comprend tout à la fois les nouveaux murs de quai, les remblais et les dragages qui sont la conséquence de leur construction, et l'établissement d'un bassin de batelage. La construction d'un pont sur l'Escaut doit former l'objet d'une entreprise spéciale.

Indépendamment de ces travaux, il doit être établi sur les terrains de l'ancienne citadelle du Sud une nouvelle station de chemin de fer, et par l'article 4 de la convention du 18 mars 1874, approuvée par la loi du 17 avril suivant, la Société anonyme du Sud d'Anvers s'est engagée à livrer à ses frais à l'État 15 hectares pour en former le terre-plein.

Le Gouvernement estime que cette superficie n'est pas suffisante et que, pour éviter des mécomptes déjà trop souvent éprouvés, il convient de la porter à 20 hectares environ. En expropriant les 7 hectares d'excédant en même temps que les 15 hectares à livrer par la Société du Sud, le Gouvernement peut les acquérir à des prix infiniment moindres que ceux qu'il aurait à payer plus tard, lorsque la plus value à résulter de la transformation du quartier et de l'établissement de la station elle-même auront produit tous leurs effets.

Il est désirable que la nouvelle station du Sud soit bientôt mise en état d'exploitation provisoire, et le Gouvernement propose de la relier par une branche de chemin de fer à la station de Vieux-Dieu, qui devrait être transformée. Cette branche se détacherait de la ligne de Bruxelles à Anvers par une double courbe au nord de cette station; elle suivrait la route militaire qui longe les forts 5, 6, 7 et 8, et se raccorderait par une double courbe à la ligne de Boom à Anvers par Hemixem, dont les travaux vont être incessamment commencés et activement poursuivis.

L'ouverture prochaine de la gare du Sud d'Anvers, au service des grosses marchandises, exercera une influence favorable sur l'entreprise des nouvelles installations maritimes, puisqu'elle permettra à l'entrepreneur de recevoir en quelque sorte à pied d'œuvre et par chemin de fer une partie des matériaux qui lui seront nécessaires. D'autre part, l'acquisition immédiate des terrains destinés à l'établissement de la gare permettra au Gouvernement de mettre à la disposition de l'entrepreneur l'espace nécessaire à l'établissement d'une partie de ses chantiers.

Le crédit demandé a pour objet l'exécution de ces différents travaux.

VOIES ET TRAVAUX.

§ 25. — *Travaux d'extension. Plus value des rails d'acier et des longrines en fer à mettre en œuvre pour renouvellement de la voie.*

Crédit demandé : 8,220,000 de francs.

La loi du 9 juillet 1875 a mis à la disposition du Département des Travaux publics un crédit de 7,800,000 francs pour travaux d'extension aux voies et installations du chemin de fer.

Ce crédit est dépensé, ou du moins engagé, et le Gouvernement a l'honneur de solliciter de la Législature de nouvelles ressources, afin de pouvoir continuer les travaux importants en cours d'exécution, et d'être à même d'entamer sur d'autres points du réseau, des travaux d'amélioration réclamés depuis longtemps, et que l'accroissement du trafic ou la construction de lignes nouvelles ne permet pas de retarder davantage.

Voici, quant aux objets principaux, l'emploi qui a été fait du crédit voté en 1875 :

Rails d'acier. — Des rails d'acier ont été substitués aux rails en fer sur une étendue de 556 kilomètres environ. Il a été employé à ces réfections 42,464 tonnes, dont la plus value moyenne sur la tonne de rails de fer s'est trouvée de fr. 2,600,000 »

Doubles voies. — La voie entre Athus et Autel, sur la ligne du Luxembourg, a été doublée 441,000 »

Des travaux de construction ont été exécutés dans les stations suivantes :

Anvers. — Etablissement d'une lampisterie et d'un réservoir à eau à la gare du Stuyvenberg; acquisitions de terrains; établissement de machines; construction d'un bâtiment pour les appareils Armstrong à Anvers (Bassins); placement de ces appareils et conduites d'eau; fondations de grues; achèvement des bureaux du grand hangar et éclairage au gaz; établissement de clôtures près de la remise du Stuyvenberg et pose de plaques tournantes; construction d'un château d'eau au Stuyvenberg; travaux de pavage dans le hangar et aux abords; modifications aux voies; appropriations des hangars et construction de quatre petits hangars; construction d'égouts; bâtiment pour machines; détournement de la chaussée de Bréda, etc. 724,000 »

Malines. — Etablissement d'un atelier pour les garnisseurs; installation de machines; outils pour les tourneurs; construction et éclairage au gaz d'un atelier pour les menuisiers;

A REPORTER. . fr. 3,765,000 »

REPORT. . . fr. 3,763,000 »

installation de signaux aux abords de la station ; établissement d'une grue fixe ; construction d'un aqueduc ; construction de voies pour la tournerie ; alimentation d'eau ; établissement du gaz ; construction d'un bureau, etc. fr. 129,000 »

Bruxelles (Nord) et Schaerbeek. — Établissement d'un réservoir à eau à Schaerbeek ; modification aux voies pour l'établissement de la passerelle de la rue Allard ; éclairage au gaz de la salle aux bagages de Bruxelles (Nord) ; établissement de clôtures ; travaux d'aménagement à Schaerbeek ; établissement d'un abri pour chaudières ; construction des culées de deux viaducs ; subside à la commune pour le prolongement de la rue Gallait et aménagement des abords, etc. fr. 89,000 »

Louvain. — Construction du nouveau bâtiment des recettes ; modifications aux voies ; éclairage au gaz, etc. fr. 190,000 »

Landen. — Construction d'une remise aux locomotives ; établissement de grues hydrauliques et de bouches d'eau pour cette remise ; établissement de parcs au combustible, etc. . . fr. 15,000 »

Liège. — Démolition des anciens bureaux et magasins aux marchandises ; établissement d'un pavillon pour latrines ; pavage de la place de stationnement, etc. fr. 52,000 »

Ans. — Terrassements et pose de voies ; plantation de haies ; fourniture de loges en bois pour gardes excentriques, etc. fr. 26,000 »

Verviers. — Détournement de la route d'Ensival ; exhaussement d'un passage à niveau et d'un viaduc ; déplacement d'un passage à niveau ; établissement d'un fossé et revêtement en maçonnerie ; agrandissement du bureau des marchandises ; démolition et reconstruction d'un hangar etc. ; fondation d'une plaque tournante ; construction d'un mur de clôture ; travaux divers d'aménagement et emprises de terrain, etc. fr. 242,000 »

Welkenraedt. — Alimentation d'eau pour la remise aux locomotives ; établissement d'une grue fixe et de poteaux en bois pour l'éclairage, etc. fr. 11,000 »

Ostende. — Éclairage au gaz du débarcadère ; grue de chargement, etc. fr. 16,000 »

Tournai. Établissement d'une alimentation d'eau ; travaux d'aménagement de voies ; établissement d'un pont à peser et de parcs à roues ; construction d'un aqueduc ; éclairage au gaz de la remise aux locomotives ; établissement d'un parc au combustible ; pavillon pour latrines ; achèvement du nouveau boulevard ; mise sous toit du bâtiment des recettes. fr. 420,000 »

A REPORTER. fr. 4,933,000 »

REPORT. . . fr. 4,935,000 »

Bruxelles. (Midi). — Établissement d'une usine à gaz; éclairage au gaz des bureaux; puits artésien; parachèvement des bureaux; emprises de terrain, etc. fr. 158,000 »

Ceinture de Bruxelles. — Établissement d'un puits artésien à Bruxelles (Ouest); établissement d'un trottoir sous le viaduc de Cureghem; établissement de chemins latéraux; agrandissement des locaux à Bruxelles (Ouest), etc. fr. 54,000 »

Manage. — Établissement d'un abri pour gardes; construction d'un viaduc, etc. fr. 44,000 »

Luttre. — Travaux de parachèvement de la tournerie; construction des fondations de l'arsenal; établissement d'une voie pour la tournerie et d'une forge pour la remise aux locomotives; construction d'un atelier de montage; établissement de clôtures; acquisition de terrains, etc. fr. 581,000 »

Charleroi. — Établissement de voies et de pavages; construction d'un magasin pour le matériel; travaux de parachèvement à la remise; établissement d'une rampe de chargement; achèvement de la cour aux marchandises; établissement de clôtures, etc. fr. 42,000 »

Montigny et Châtelaineau. — A *Montigny*: Complément du système d'alimentation d'eau; voies d'accès à la remise; établissement de loges en bois; acquisitions de terrains et travaux divers. — A *Châtelaineau*: Établissement de voies; alimentation provisoire d'eau; construction d'un château d'eau; travaux divers d'aménagement, etc. fr. 105,000 »

Haine-St-Paul. — Installation de deux réservoirs; ballastage de voies; ameublement de la remise aux locomotives; acquisition de terrains 58,000 »

Piéton. — Établissement d'un service d'alimentation; travaux de terrassement pour compléter la terre-plein de la station; construction d'un hangar aux marchandises; bâtiment des recettes, etc. 100,000 »

Monceau. — Pose et ballastage de voies; établissement de deux compteurs d'eau; fourniture d'une plaque; construction d'une remise aux locomotives; construction d'une habitation pour le chef de gare; travaux de remblai; exécution de divers travaux d'aménagement; construction d'un bâtiment à divers usages; alimentation provisoire; établissement de voies pour la remise; installation d'une chaudière; mise en service de la remise; établissement de voies; bâtiment pour lampisterie; placement de deux réservoirs, etc. 124,000 »

A REPORTER. . . fr. 5,977,000 »

REPORT. . . . fr. 5,977,000 »

Bascoup. — Établissement d'une rampe d'accès au viaduc; pose et ballastage de voies; établissement d'un mur de soutènement; hangar provisoire aux marchandises 14,000 »

Haut-Pré. — Aménagement de la cour aux marchandises 8,000 »

Trois-Ponts. — Travaux d'agrandissement; emprises de terrain 16,000 »

Arlon. — Construction d'une remise aux locomotives; établissement de bureaux et travaux d'aménagement dans la remise; travaux de terrassement et d'empierrement; fourniture de ballast; travaux divers aux abords de la remise; construction d'un bâtiment pour le service de l'exploitation; construction d'un bâtiment pour les pompes et réservoirs; conduites d'eau; acquisition de terrains; fourniture de machines-outils, etc. 114,000 »

Athus. — Fondations d'une plaque tournante et construction d'un château d'eau; fourniture de billes et travaux divers exécutés en régie. 91,000 »

Wavre. — Agrandissement de la station 17,000 »

Lambusart. — Emprises de terrains; aménagement de la gare; construction d'un bâtiment, etc. 88,000 »

Hornu. Aménagement de la gare 17,000 »

Fleurus. — Travaux d'extension. 17,000 »

Courtrai. — Agrandissement du bâtiment des recettes 55,000 »

Jemelle. — Établissement d'une distribution d'eau 10,000 »

Vieux-Dieu. — Acquisition de terrains 22,000 »

Wasmes. — Pavage de la place de stationnement; emprises de terrains; construction du bâtiment des recettes. 42,000 »

Travaux divers d'extension et de parachèvement dans les stations ci-après : Auderghem, Bruxelles, rue Ducale et Entrepôt, Bleyberg, Bruges, Bierset, Bellecourt, Berzée, Battice, Burst, Cognelee, Campinaire, Cuesmes, Deerlyk, Dour, Duffel, Dolhain, Denderlecuw, Écaussines, Élouges, Ensival, Erquellinnes, Enghien, Estinnes-Haulchain, Flenu-Central, Fontaine-l'Évêque, Francorchamps, Gingelom, Gouvvy, Grammont, Gilly, Hal, Henry - Chapelle, Hockay, Hérinnes, Harlebeek, Jemmappes, Jemeppe, La Louvière, Ledeborg, Mons, Manage, Marchiennes, Marcinelle, Meirelbeke, Neufvilles, Nessonvaux, Nivelles, Pannenhuis, Péruwelz, Pepinster, Plaschendaël, Quaregnon, Remicourt, Roux, Scheldewindeke,

A REPORTER. . . . fr. 6,786,000 »

REPORT. . . fr. 6,786,000 »

Saint-Ghislain. Sottegem, Seneffe. Spa, Tubize, Tirlemont, Vielsalm, Vilvorde, Vaux, Waremine; établissement de sonnettes d'avertissement et de sonneries trembleuses; plantation de haies; consolidation de talus sur la ligne de Bruxelles-Luttre; raccordement de voies sur la ligne de Jurbise à Tournai. etc. fr. 458,000 »

Sommes engagées pour l'établissement d'une passerelle, rue Allard, à Schaerbeek, et pour l'agrandissement de la station de Termonde 206,000 »

Matériel. — Fournitures d'objets d'éclairage, de grues hydrauliques, de grues de chargement, de plaques tournantes, etc. 155,000 »

Appareils Saxby. — Établissement d'appareils aux bifurcations de Bruxelles-Luttre, Fleurus à Nivelles. et Luttre à Châtelain; à la station du Nord (bifurcation du Pré-Catalan et Mont-Plaisir); à la station de Bruxelles (Midi), à Chénée et à Angleur. 255,000 »

TOTAL. fr. 7.800,000 »

Voici maintenant les principaux travaux d'amélioration que le Gouvernement a en vue.

Anvers. — Les installations du chemin de fer aux abords des bassins à Anvers ont été complètement remaniés depuis 1871.

Il reste à les compléter et à les améliorer en étendant encore le réseau des voies établies le long des bassins, en achevant le détournement de la chaussée de Breda, en créant dans la station du Stuyvenberg agrandie des voies nouvelles pour faciliter les manœuvres, en construisant de nouveaux hangars, etc. L'établissement d'installations spéciales à Borgerhout est à l'étude. Un million environ sera consacré à ces divers travaux.

Bruxelles. — *Allée-Verte.* — Cette station est également reconnue insuffisante depuis plusieurs années.

Des mesures spéciales ont dû être prises pour y éviter l'encombrement à certaines heures.

De nouveaux hangars seront construits de manière à mettre les magasins de la station en rapport avec le mouvement qui s'y opère.

Schaerbeek. — Il convient également de poursuivre les travaux en cours d'exécution à Schaerbeek, pour l'aménagement des abords de la station et le remplacement de divers passages à niveau par des viaducs supérieurs. L'administration communale de Schaerbeek effectue, de son côté, les travaux qui lui incombent d'après la convention conclue avec le Département des Travaux publics.

Passerelle rue Rogier. — Une passerelle pour piétons doit être établie

rue Rogier afin de diminuer les dangers que présente le passage à niveau actuel. Rue Allard un semblable travail est déjà entamé.

Saint-Gilles. — Le Département désire depuis longtemps voir achever l'aménagement de la place de la Constitution. Il compte pouvoir se mettre d'accord à ce sujet avec la commune de Saint-Gilles.

Il reste aussi à effectuer l'achèvement des abords de la station du Midi.

Tournai. — Cette station est déjà utilisée pour la formation des trains de marchandises. Le bâtiment des recettes est en construction. Il restera à y faire les travaux d'appropriation nécessaires, à construire la gare couverte, le hangar aux marchandises, les trottoirs, etc.

Louvain. — Un nouveau bâtiment des recettes est également en construction à Louvain. Ce travail fait partie d'un projet d'ensemble qui comprend la création de voies nouvelles et d'une gare couverte. Le Gouvernement compte mettre prochainement en adjudication les gares couvertes de Louvain et de Tournai.

Verviers. — *Minous.* — Une station nouvelle à l'est de Verviers pour le service des marchandises pourra être prochainement livrée à l'exploitation.

Les derniers travaux à effectuer seront couverts par le nouveau crédit.

Gare de Kinkempois. — L'importance du service de la station de Liège-Guillemins et l'impossibilité de lui donner de nouvelles extensions, ont décidé le Département à créer, de commun accord avec la Compagnie du Nord, une gare de formation et d'échange pour le service des marchandises aux abords des courbes d'Angleur.

Les premiers travaux, ou tout au moins des acquisitions importantes de terrain, pourront probablement se faire dans le courant de cette année.

Liège. — *Haut-Pré.* — L'importance de la station de Haut-Pré au point de vue du service des voyageurs rend indispensable la construction d'un bâtiment des recettes définitif en remplacement de l'abri provisoire qui est encore en service. Les installations du service des marchandises de cette station doivent également être améliorées.

Bruges. — La station de Bruges doit recevoir d'importantes modifications. Le bâtiment des recettes est, depuis longtemps, complètement insuffisant; l'établissement d'une gare couverte est indispensable.

Termonde et Malines. — La station de Termonde, où convergeront bientôt six lignes de chemins de fer, et celle de Malines, doivent être également transformées.

A la station de Termonde les travaux seront incessamment commencés; à Malines des installations spéciales devront être établies au Neckerspoel.

Courtrai. — Les travaux d'amélioration en cours d'exécution doivent être poursuivis à bref délai.

La dépense en sera effectuée sur le nouveau crédit.

Châtelineau et autres stations. — Il en sera de même des dépenses qui restent à effectuer à Châtelineau, Tamines et Piéton, pour compléter l'aménagement de ces stations, en vue de la mise en service des nouvelles lignes en construction.

Pour le même motif, des travaux devront être entamés à Fleurus, Soignies, Blaton et autres stations.

Stations nouvelles. — Enfin, la création de stations nouvelles notamment à Cumplich, à Marcq, aux Trois-Frères, la création d'un service de marchandises à Trois-Ponts et à Jemeppe sur Sambre, nécessitent des dépenses assez considérables.

Travaux divers. — D'autres travaux de moindre importance sont signalés comme nécessaires sur divers points du réseau, et il devra être satisfait à ces besoins dans la mesure de ce qui sera jugé le plus urgent et le plus indispensable.

On peut citer notamment divers travaux réclamés à Bruxelles (Midi), Bruxelles (Nord), Chénée, Corbeek-Loo, Charleroi, Montigny, Monceau, Bas-coup-Chapelle, Manage, Malines, Welkenraedt, Ans, Landen, Ostende, Mouscron, Quiévrain, Bruxelles (Ouest), Ruysbroeck, Boitsfort, Baume, Duffel, Écaussines, Ath, Enghien, Fontaine-l'Évêque, Francorchamps, Gouvy, Grammont, Haine-Saint-Paul, Hornu, Hal, Moustier, Melle, Marchiennes, Meirelbeke, Mons, Neufvilles, Namur, Pannenhuis, Péruwelz, Pepinster, Rosoux-Goyer, Arlon, Feluy-Arquennes, Athus, Bruxelles (Q.L.), Ciney, Contich, Deerlyck, Grand-Metz, Hérent, Luttre, Lambusart, Masnuy-Saint-Pierre, Thorembais-Saint-Trond, Sottegem, Senefte, Sombreffe, Spa, Tubise, Tirlemont, Vilvorde, Wavre, Wasmès, etc.

Arsenal de Luttre et ateliers — L'extension continue du réseau exige un matériel roulant de plus en plus considérable.

De là, la nécessité d'augmenter le nombre et l'importance des ateliers pour la réparation des wagons et des locomotives. Un nouvel arsenal se construit à Luttre et les ateliers de Malines devront être agrandis.

Des remises et ateliers de moindre importance devront être construits ou agrandis en d'autres points. Une somme de 700,000 francs environ devrait être affectée à ces divers travaux.

Rails en acier et longrines en fer. — Le bas prix de l'acier a permis au Gouvernement d'augmenter considérablement le développement des voies en acier. Il continuera à en étendre l'emploi et il espère diminuer ainsi notablement dans l'avenir les dépenses d'entretien.

Le Gouvernement compte faire application sur une longueur de 50 kilomètres environ du système de voie Hilt établi sur longrines en fer laminé. 25 kilomètres environ de ce système de voie seraient des renouvellements sur des parties de voie très-parcourues. 25 kilomètres seraient établis dans la construction de doubles voies sur les lignes du Luxembourg.

La dépense à faire de ce chef, y compris le doublement de la voie, mais sans tenir compte de la dépense normale de renouvellement qui incombe au fonds de l'entretien, est évaluée à environ 1,250,000 francs.

Block système et appareils Saxby. — Enfin les applications du Block système et des appareils Saxby et Farmer pour la manœuvre des signaux et des aiguilles, devront être continuées de manière améliorer de plus en plus la situation de notre réseau au point de vue de la sécurité de l'exploitation.

TRACTION ET MATÉRIEL.

§ 24. — *Extension du matériel de traction et de transport. Outillage des ateliers.*

Au 31 décembre dernier, le réseau exploité par l'État avait un développement de 2,024 kilomètres.

Le matériel de traction et de transport s'élevait aux chiffres ci-après :

Locomotives	979
Tenders	669
Voitures à voyageurs	2,801
Wagons à marchandises	27,260
Véhicules divers	1,783

D'après cette situation, l'administration était en avance sur le renouvellement à effectuer sur les ressources du Budget de :

34 locomotives,
22 voitures à voyageurs,
239 wagons à marchandises,

et ce, sans tenir compte des marchés en cours d'exécution.

On compte procéder incessamment à l'adjudication des véhicules destinés à remplacer le matériel à mettre hors de service en 1877.

Mais il faut en outre pourvoir aux besoins de l'exploitation des lignes nouvelles et tenir compte de l'extension du trafic, et c'est afin de pouvoir commander le matériel nécessaire à cet effet que le crédit indiqué est sollicité.

Une somme de 250,000 francs environ sera affectée à compléter l'outillage des ateliers de réparation.

§ 25. — *Lignes du Luxembourg. — Liquidation de l'actif et du passif de la Compagnie du Luxembourg au 31 décembre 1872 et de l'exploitation par l'État en 1873.*

Crédit demandé : fr. 2,310,289 01 c.

A. Aux termes de la convention du 31 janvier 1873, le Gouvernement a eu à liquider la situation active et passive de la Compagnie du Luxembourg, à la date du 31 décembre 1872.

Cette liquidation, aujourd'hui terminée, présente un solde passif de fr. 553,037 21 c.

D'après la situation indiquée dans le compte rendu, présenté aux Chambres le 18 avril 1874, il y avait, au contraire, un boni de fr. 128,063 74 c.

L'annexe n° V renseigne, article par article, les résultats de la liquidation rapportée à la situation provisoire d'abord indiquée par la Compagnie. Il y

avait notamment été fait état d'un versement de 400,000 francs opéré par le Grand Central, et d'une somme égale restant à payer par cette Société, en exécution de l'une des stipulations du traité relatif à l'usage, en commun, par les Compagnies du Luxembourg et du Grand Central de la section de Bruxelles à Ottignies. Ce traité n'ayant pas été approuvé par le Gouvernement, la somme de 800,000 francs a dû être déduite du compte définitif.

Toutefois, le procès engagé à ce sujet contre l'État par l'administration du Grand Central, est encore pendant.

B. Le compte du revenu de l'exercice 1873, rendu aux Chambres sous la date du 18 avril 1874, accusait un solde débiteur de . . . fr. 2,836,439 89

Ce compte doit subir, en dépenses et en recettes, les rectifications ci-après :

Par suite du rachat par l'État des actions ordinaires de la Compagnie, le dividende du 2^e semestre 1873 n'a pas été effectivement payé. Le Trésor n'a donc pas à pourvoir à la dépense portée en compte de ce chef, soit 1,259,060 »

Par contre, les dépenses d'exploitation ont dépassé l'évaluation approximative qui en avait été faite au commencement de 1874, savoir :

Sur le service des voies et tra-	
vaux	74,363 40
Sur le service de la traction de	30,726 21
Sur le service de l'exploitation	
de	290,976 33
	396,065 94
Soit, en moins.	862,994 06
A ajouter pour augmentation de recettes . . .	16,194 03
TOTAL. fr.	879,188 09

L'insuffisance à couvrir pour l'exercice 1873 est donc de . fr. 1,957,251 80

On a déjà fait remarquer que le compte d'exploitation de l'exercice 1873 a été grevé à tort de dépenses qui auraient dû être portées au compte du premier établissement ainsi que de dépenses d'amortissement, et que, par le fait de la reprise, l'État a été dégrevé d'une charge de 520,000 francs, montant de la garantie d'intérêt assurée à la ligne de l'Ourthe et à l'embranchement de Bastogne. La Chambre sait aussi qu'une forte réduction des tarifs est venue réduire les recettes à l'avantage du public.

A. 353,037 21

B. 1,957,251 80

Le crédit demandé s'élève donc à 2,310,289 01

Il est à remarquer que le crédit de fr. 1,957,251 80 c^s se rattache aux dépenses de l'exercice 1875.

§ 26. — *Extension des approvisionnements.*

Crédit demandé : fr. 845,410 99 c^s.

Les approvisionnements que l'État a repris de la grande Compagnie du Luxembourg, et qui avaient une valeur de fr. 2,589,188 63 c^s, ne suffisaient pas aux nécessités d'une bonne exploitation, surtout depuis que la nouvelle organisation du service des voyageurs et l'accroissement du trafic des marchandises, ont augmenté le mouvement dans une notable proportion.

D'autre part, la comptabilité de l'État diffère de celle de l'ancienne compagnie en ce que l'État porte au compte de l'exercice tous les approvisionnements achetés pendant le cours de cet exercice, tandis que la Compagnie ne se débitait que du montant des approvisionnements mis en consommation.

Il résulte de ces diverses causes la nécessité d'augmenter le capital de premier établissement représenté par les approvisionnements en magasin.

§ 27. — *Extension des lignes et des appareils télégraphiques.*

Crédit demandé : 125,000 francs.

Le montant des crédits alloués jusqu'à ce jour pour les installations télégraphiques s'élève à 3,711,000 francs.

Le développement incessant du mouvement exige la pose de nouveaux fils et l'achat d'appareils à grande vitesse, et des lignes nouvelles seront ouvertes dans le courant de l'année. De là, des dépenses de premier établissement auxquelles le crédit demandé permettra de faire face.

§ 28. — *Construction et amélioration des casernes.*

Crédit demandé : 2,000,000 de francs.

La loi du 24 mars 1875 a ouvert au Département de la Guerre un premier crédit spécial de trois millions pour l'amélioration des casernes appartenant à l'État et de leur mobilier, et pour la construction ou l'ameublement de nouvelles casernes.

Il est dit dans l'Exposé des Motifs de cette loi que la dépense totale à faire sera répartie sur un certain nombre d'exercices, comme cela a été admis pour d'autres travaux du même genre.

Nous demandons un nouveau crédit de deux millions pour continuer les travaux entamés et en commencer d'autres qui sont impérieusement nécessaires.

Les cinq millions qui seront ainsi à la disposition du Département de la Guerre suffiront amplement pour payer les dépenses effectives qui seront faites cette année, et même pendant les premiers mois de l'exercice prochain; mais il pourra être nécessaire, pour donner une impulsion active à cette grande entreprise qui intéresse le bien-être du soldat, tout en évitant de fractionner des adjudications au détriment du Trésor, d'engager, dans certaines limites, une partie des crédits à demander ultérieurement.

Des crédits spéciaux, ayant ces destinations et aussi considérables, ne peuvent évidemment pas être couverts par les ressources ordinaires des Budgets : le Gouvernement se propose d'y appliquer la partie de l'emprunt de 240 millions, autorisé par la loi du 29 avril 1873, qui était affectée à la construction de lignes nouvelles de chemins de fer dans le Luxembourg et dans la province de Namur.

Voici comment cette partie de l'emprunt deviendrait disponible :

Aux termes de l'article 23 de la convention du 31 janvier 1873, approuvée par la loi du 15 mars suivant, le Gouvernement a le droit de payer, pour les travaux de construction des lignes précitées, soit une somme de 200,000 francs par kilomètre, soit 8,000 francs de rente belge, à son choix.

Les travaux restant à exécuter seraient payés au moyen d'une émission de titres à 4 p. % de la dette publique. Ces titres, conformément à la convention du 31 janvier 1873, seraient donnés et acceptés au pair.

Une somme égale à celle qui a été payée en argent pour les travaux déjà faits serait réalisée en titres à 4 p. %.

Dans l'état actuel du marché, le placement des 46 millions effectifs en 3 p. % devenus ainsi disponibles, sera fait avec facilité et à des conditions convenables. Le produit en sera affecté, en même temps que le solde de fr. 1,031,643 47 c^e encore libre de l'emprunt de 1873, à couvrir, jusqu'à due concurrence, les dépenses autorisées par l'article 1^{er} du projet.

Nous espérons que la Chambre voudra bien accueillir ces propositions qui permettront au Gouvernement de continuer activement la grande œuvre nationale des travaux d'utilité publique.

Le Ministre des Finances,

J. MALOU.

PROJET DE LOI.

LÉOPOLD II,

ROI DES BELGES,

À tous présents et à venir, Salut.

Sur la proposition de Notre Conseil des Ministres,

NOUS AVONS ARRÊTÉ ET ARRÊTONS :

Notre Ministre des Finances présentera en Notre nom, à la Chambre des Représentants, le projet de loi dont la teneur suit :

ARTICLE PREMIER.

Des crédits sont ouverts au Gouvernement, savoir :

AU MINISTÈRE DE LA JUSTICE.

§ 1^{er}. Continuation des travaux du Palais de Justice à Bruxelles fr. 2,500,000

AU MINISTÈRE DE L'INTÉRIEUR.

§ 2. Construction et ameublement des écoles normales de Liège et de Mons . . 503,500
 § 3. Armement de la garde civique. 475,000
 § 4. Monument de S. M. Léopold I^{er} et Parc à Laeken — dernier crédit. 1,000,000
 1,978,500

AU MINISTÈRE DES TRAVAUX PUBLICS.

A. Routes et ponts.

§ 5. Travaux de raccordement de routes tant au chemin de fer de l'État qu'aux chemins de fer concédés ; redressement et amélioration de routes. Subsidés pour aider à l'établissement de chemins vicinaux aboutissant à des stations. 1,000,000

A REPORTER. . . . fr. 1,000,000 4,478,500

REPORT.	fr. 1,000,000	4,478,500
§ 6. Construction ou reconstruction de ponts appartenant à des routes. Subsides.	1,000,000	
		fr. 2,000,000

B. *Bâtiments civils.*

§ 7. Agrandissement du Palais de la Nation et des Ministères. — Transfert du Ministère des Travaux publics.	1,000,000	
§ 8. Construction d'un nou- vel Hôtel des Monnaies.	1,000,000	
§ 9. Construction de l'édi- fice destiné aux Expo- sitions des beaux-arts ainsi qu'aux fêtes et cérémonies publiques.	500,000	
§ 10. Construction d'un bâtiment pour le service du <i>Moniteur belge</i>	200,000	
§ 11. Achèvement des bâti- ments et de l'ameuble- ment du Conservatoire de musique à Bruxelles.	500,000	
§ 12. Continuation des tra- vaux de restauration et d'amélioration du Palais des princes-évêques de Liège	200,000	
§ 15. Solde des frais de construction du local provisoire établi pour l'exposition triennale des beaux-arts de 1875, à Bruxelles	28,000	
		3,228,000

C. *Travaux hydrauliques.*

§ 14. Canalisation de la Meuse	600,000	
§ 15. Escaut. — Travaux d'amélioration	500,000	
§ 16. Travaux d'élargisse- ment et de redressement du canal de Terneuzen	1,000,000	
A REPORTER.	fr. 1,900,000	5,228,000 4,478,500

REPORT. . fr. 1,900,000 5,228,000 4,478,500

§ 17. Travaux d'amélioration de la Dendre. .	100,000
§ 18. Continuation des travaux d'amélioration du régime de l'Yser et des canaux y aboutissant.	200,000
§ 19. Nouvelles installations pour le service de la marine à Ostende .	400,000
§ 20. Travaux d'achèvement du barrage de la Gileppe	260,000
§ 21. Travaux d'amélioration de la Grande-Nèthe.	24,000
	2,884,000

D. Travaux d'Anvers.

§ 22. Nouvelles installations maritimes. Achat de terrains nécessaires à l'agrandissement de la station du Sud; raccordement entre cette station et celle de Vieux-Dieu . . .	2,500,000
---	-----------

*E. Chemins de fer en exploitation.**1° Voies et travaux.*

§ 23. Travaux d'extension. — Plus value des rails d'acier et des longrines de fer à mettre en œuvre pour le renouvellement de la voie	8,220,000
---	-----------

2° Matériel de traction et de transport.

§ 24. Extension du matériel de traction et de transport; outillage des ateliers.	7,600,000
§ 25. Lignes du Luxembourg. Liquidation de l'actif et du passif de	

A REPORTER . fr. 15,820,000 40,612,000 4,478,500

REPORT. . fr. 15,820,000 » 10,612,000 4,478,500

la Compagnie du Luxembourg au 31 décembre 1872 et de l'exploitation par l'État en 1875. 2,510,289 01

§ 26. Extension des ap-
provisionnement pour
l'exploitation des li-
gnes du Luxembourg . 845,410 99
————— 18,975,700

F. Télégraphes.

§ 27. Extension des lignes et appa-
reils télégraphiques. 125,000
————— 29,710,700

AU MINISTÈRE DE LA GUERRE.

§ 28. Amélioration des casernes appartenant à l'État et de leur mobilier, et construction ou ameublement de nouvelles casernes. 2,000,000
—————

TOTAL. . . . fr. 36,189,200
—————

ART. 2.

Par modification au § 35 de l'article 1^{er} et de l'article 2 de la loi du 16 août 1875, le prix des lignes nouvelles à construire en exécution de la convention du 31 janvier 1875 sera payé en titres de rente à 4 pour cent.

Le capital de ces titres sera ajouté à l'emprunt à 4 pour cent autorisé par la loi du 27 juillet 1871.

ART. 3.

Les crédits mentionnés à l'article 1^{er} de la présente loi seront couverts par imputation sur la partie devenue ainsi disponible de l'emprunt à 5 pour cent contracté en vertu de la loi du 29 avril 1875.

ART. 4.

Un crédit spécial de quatre-vingt mille francs, qui sera convert par les ressources ordinaires, est alloué au Ministre des Finances pour subvenir aux frais de confection et d'émission des titres 4 pour cent, ainsi que de ceux qui peuvent

éventuellement être créés en exécution de la loi du 9 juillet 1875.

ART. 5.

La présente loi sera obligatoire le jour de sa publication.

Donné à Bruxelles, le 27 mars 1876.

LÉOPOLD.

PAR LE ROI :

Le Ministre des Finances,

J. MALOU.

Le Ministre de la Justice,

T. DE LANTSHEERE.

Le Ministre de l'Intérieur,

DELCOUR.

Le Ministre des Travaux publics,

A. BEERNAERT.

Le Ministre de la Guerre,

S. THIEBAULD.



ANNEXES.



ANNEXE N° I.



ÉTAT

*des allocations et des dépenses concernant la construction du Palais de
justice, à Bruxelles, au 31 décembre 1875.*



*Relevé des sommes allouées pour la construction du Palais de justice
à Bruxelles.*

N° D'ORDRE.	DATES DES LOIS et DES VERSEMENTS EFFECTUÉS.	Par	Par	Par
		L'ÉTAT.	LA PROVINCE.	LA VILLE.
1	Loi du 8 septembre 1859, § 15. <i>Moniteur</i> n° 253 . . .	2,000,000	"	"
2	— 8 juillet 1865, § 20. <i>Moniteur</i> n° 194.	3,000,000	"	"
3	— 31 mars 1868, § 9. <i>Moniteur</i> n° 96	1,000,000	"	"
4	Versement fait le 18 juin 1868.	"	"	300,000
5	— 9 octobre 1868	"	300,000	"
6	— 25 novembre 1868	"	300,000	"
7	— 25 juillet 1869	"	"	300,000
8	— 30 avril 1870.	"	300,000	"
9	— 23 avril 1870.	"	"	200,000
10	— 23 février 1871.	"	"	200,000
11	— 17 janvier 1872.	"	200,000	"
12	— 25 janvier 1872.	"	"	200,000
13	— 24 avril 1872.	"	200,000	"
14	— 15 avril 1872.	"	"	200,000
15	Loi du 20 mai 1872. <i>Moniteur</i> n° 145.	975,000	"	"
16	Versement fait le 30 décembre 1872.	"	200,000	"
17	— 31 mars 1873	"	"	200,000
18	— 29 mai 1873	"	"	100,000
19	Loi du 16 août 1873	1,500,000	"	"
20	— 17 août 1873	25,000	"	"
21	Versement fait le 5 juin 1873.	"	250,000	"
22	— 11 août 1873.	"	"	100,000
23	Loi du 16 mars 1874. <i>Moniteur</i> n° 78.	1,000,000	"	"
24	Versement fait le 4 août 1874.	"	250,000	"
25	— 22 août 1874.	"	"	150,000
26	— 29 septembre 1874	"	"	200,000
27	Loi du 21 mars 1875. <i>Moniteur</i> n° 82.	2,500,000	"	"
		12,000,000	2,000,000	2,150,000
		16,150,000		

*Relevé des sommes payées au 31 décembre 1875, pour l'établissement du
nouveau Palais de justice à Bruxelles.*

N° D'ORDRE.	DIVISION.	DÉPENSES.
1	Dépenses antérieures à la confection des plans par M. Poelaert	7,474 58
2	— pour les expertises faites à la demande du Département de la Justice . .	10,921 40
3	Prix d'acquisition des propriétés cédées de gré à gré.	1,839,810 10
4	— — expropriées	1,047,866 50
5	Indemnités pour délogement à l'amiable	19,540 20
6	— — à fixer par le tribunal	9,659 82
7	Honoraires des avocats et avoués	27,445 69
8	Frais de justice par suite de jugements	17,508 82
9	Matériel du bureau des travaux	31,664 50
10	Traitement des employés	582,065 08
11	Payement aux entrepreneurs	12,209,846 92
12	Honoraires de l'architecte	350,889 94
13	Achats de modèles-types de pierres, etc.	26,566 02
14	Remboursement à la ville de Bruxelles pour déviation d'un égout	5,640 64
15	Part contributive de l'État dans la dépense d'établissement d'une communication entre la rue de la Régence et la rue des Quatre-Bras	19,855 "
		16,005,415 30

ANNEXE N° II.

Bruxelles, le 20 octobre 1875.

A Monsieur le Ministre de la Justice.

MONSIEUR LE MINISTRE,

J'ai l'honneur de vous envoyer, ci-joint, le programme adopté de concert avec M. Poelaert et M. Carpentier, sur la marche à suivre dans l'exécution des travaux de construction du nouveau Palais de justice, à Bruxelles, afin de pouvoir les achever tous dans un délai de cinq ans. Les travaux à exécuter sont encore très-importants, mais il est possible de les terminer dans le délai précité, en suivant ponctuellement le programme ci-annexé.

Veillez, je vous prie, me faire connaître, M. le Ministre, si vous l'approuvez tel qu'il est formulé. Dans l'affirmative, j'aurai soin de l'afficher dans les bureaux de la direction et de prévenir le personnel que mon intention est de signaler tout particulièrement à votre bienveillante attention ceux qui, par leur zèle et leur intelligence, m'aideront à remplir les conditions du programme.

J'ai tenu à le formuler, parce qu'il met chacun mieux en mesure d'apprécier l'importance de la tâche qui lui incombe et il me permet aussi de mieux apprécier, chaque année, le degré d'avancement des travaux exécutés comparativement à ceux restant à faire dans le cours des campagnes suivantes.

Mais, pour réaliser ce programme et commencer immédiatement l'étude des projets de plafonnage et de menuiserie, il sera nécessaire d'adjoindre à la direction le second dessinateur dont j'ai déjà fait mention dans mon rapport du 14 septembre dernier, n° 829.

J'ai, en conséquence, l'honneur de vous prier, M. le Ministre, de vouloir bien m'autoriser à admettre, dans les bureaux, le sieur Van Rysselberg, Octave, qui a obtenu, au dernier concours du prix de Rome, la seconde place : veuillez aussi fixer son traitement mensuel à 200 francs.

L'Inspecteur général des ponts et chaussées,

WELLENS.

PROGRAMME

à suivre dans l'exécution des travaux de construction du Palais de justice,
pour pouvoir les terminer tous en 1880.

Situation des travaux à la date du 1^{er} octobre 1875.

En général, les travaux de grosse maçonnerie sont achevés jusqu'à la corniche : la toiture de toute la partie basse du Palais, vers la rue des Sabots, est commandée, et prochainement on commencera à placer les fermes.

Il reste donc à exécuter :

- 1^o La corniche et l'acrotère sur toute l'étendue du Palais ;
- 2^o Les frontons de la partie centrale des façades vers les rues aux Laines et des Minimes, le portique central de la façade principale, ainsi que les deux galeries qui surmontent les salles des Cours de cassation et d'appel ;
- 3^o Le dôme ;
- 4^o Le ravalement des pierres et quelques ouvrages de sculpture prévus dans le projet ;
- 5^o Tous les travaux intérieurs comprenant :
 - a. Le crépissage et le plafonnage ;
 - b. La menuiserie ;
 - c. La marbrerie ;
 - d. Le chauffage et la ventilation ;
 - e. La plomberie et l'alimentation d'eau ;
 - f. La peinture ;

Et 6^o tous les travaux extérieurs, c'est-à-dire, les murs de terrasses avec les diverses entrées, les remblais, le pavage et les trottoirs.

Indication des travaux à exécuter annuellement.

ANNÉE 1876. — *a.* La direction remettra en temps opportun, à l'entreprise, les plans qui lui sont encore nécessaires pour achever, pendant la campagne de 1876, tous les travaux de grosse maçonnerie, à l'exception des parties centrales des façades précitées, pour lesquelles un délai de deux ans est nécessaire ;

b. On admet que toute la partie du palais, vers la rue des Sabots, sera couverte au mois de juillet prochain et que l'entrepreneur sera mis en situation de couvrir aussi successivement toutes les autres parties du palais, de manière que tous les travaux de cette nature puissent être complètement achevés au commencement de la campagne de 1877 ;

c. La direction prendra les mesures nécessaires pour soumettre au Département de la Justice le projet des murs de terrasse : cette remise sera faite en 1876, assez à temps pour permettre à l'entreprise d'exécuter les fondations de ces murs pendant la campagne de 1876 ;

d. Pendant cette même campagne, et dès le mois de mai prochain, la direction compte pouvoir entamer les travaux de crépissage et de plafonnage vers la rue des Sabots : à cet effet, elle soumettra prochainement au Département de la Justice un métré et détail estimatif, ainsi qu'un cahier des charges, pour la mise en adjudication de ces travaux. Ces documents seront rédigés de manière à comprendre, dans l'entreprise, tous les travaux de même nature à exécuter dans le palais, afin de pouvoir en poursuivre l'exécution au fur et à mesure de l'achèvement des travaux de toiture ;

e. La direction prendra aussi les mesures nécessaires pour rédiger, le plus tôt possible, toutes les pièces relatives à la mise en adjudication des ouvrages de menuiserie ;

f. Elle s'occupe, dès aujourd'hui, des propositions à soumettre au Département, pour l'alimentation d'eaux, le chauffage et la ventilation ; la partie de ces projets, vers la rue des Sabots, sera exécutée en 1876 ;

g. Le dôme ayant fait l'objet d'une nouvelle étude de la part de M. Poelaert, des dessinateurs sont occupés, en ce moment, à terminer les plans du nouveau projet ; ils pourront être soumis au Département vers le 20 octobre prochain. La construction du dôme exigera trois campagnes, 1876, 1877 et 1878 ; un tiers de ces travaux sera exécuté pendant l'année 1876 ;

h. Avant l'expiration de la campagne 1876, la direction préparera aussi les documents nécessaires à la mise en adjudication des travaux de marbrerie.

ANNÉE 1877. — *a.* La direction prendra les mesures nécessaires pour assurer la construction partielle des murs de soutènement des terrasses ;

b. L'achèvement des travaux de plafonnage vers la rue des Sabots ;

c. Le placement des appareils pour l'alimentation des eaux, le chauffage et la ventilation du palais entier ;

d. La continuation des travaux de plafonnage dans les parties du palais couvertes ;

e. L'achèvement des parties centrales des façades vers les rues aux Laines et des Minimes, ainsi que du portique central vers la place ;

f. La construction du deuxième tiers du dôme ;

- g.* Le placement des ouvrages de menuiserie et de marbrerie dans les bâtiments vers la rue des Sabots;
- h.* La peinture intérieure dans ces mêmes bâtiments;
- i.* La direction soumettra, pendant cette même campagne, au Département, le projet complet du grand escalier de la façade.

ANNÉE 1878. — *a.* Achèvement des murs de soutènement des terrasses, ainsi que des rampes de raccordement;

- b.* Achèvement du dôme;
- c.* Continuation des travaux de plafonnage;
- d.* Continuation des travaux de menuiserie et de marbrerie;
- e.* Exécution du grand escalier de la façade.

ANNÉE 1879. — *a.* Continuation des travaux de ravalement et de sculpture;

- b.* Achèvement des travaux de plafonnage;
- c.* Continuation des travaux de menuiserie et de marbrerie;
- d.* Peinture intérieure;
- e.* Remblai général de la place et des rues avoisinantes.

ANNÉE 1880. — *a.* Achèvement de tous les travaux intérieurs indistinctement;

- b.* Pavage de la place et des rues.

Arrêté de concert avec MM. Poelaert et Carpentier.

Bruxelles, le 12 octobre 1875.

WELLENS.

Bruxelles, 18 décembre 1875.

A Monsieur le Ministre de la Justice.

MONSIEUR LE MINISTRE,

J'ai eu l'honneur de recevoir votre dépêche du 11 de ce mois, 3^e bureau, n° 7454, relative aux motifs qui vous empêchent de donner votre approbation au programme que j'ai cru devoir vous soumettre. Les observations qu'elle

renferme exigent quelques explications nouvelles de ma part, afin de justifier la direction du retard que doit éprouver l'achèvement des travaux de gros œuvre du Palais de justice.

Ces travaux se divisent naturellement en trois parties :

Le palais proprement dit :

Le dôme ;

Les murs de terrasses et les rampes de raccordement.

Ainsi que vous le savez, Monsieur le Ministre, il n'a pas dépendu de la direction que ces murs et ces rampes ne fussent, depuis longtemps, en voie d'exécution. A cet effet, en 1870 et même antérieurement, j'ai adressé à votre Département un plan indiquant les rectifications à apporter aux rues avoisinant le palais, et j'ai demandé que ce plan fût examiné et discuté contradictoirement avec l'administration locale de Bruxelles. Vous n'avez pu obtenir cet examen contradictoire et même, par sa lettre du 15 de ce mois, le Collège des Bourgmestre et Échevins semble vouloir contester, à mon grand étonnement, l'opportunité de s'occuper, même maintenant, de ce travail. L'adoption préalable d'un plan de rectification est cependant indispensable, afin de pouvoir faire les expropriations nécessaires pour achever le palais du côté de la rue des Minimes. Mon rapport, en date de ce jour, n° 874, est relatif à cet objet.

Le projet du dôme est actuellement soumis à votre examen : il aurait pu l'être plus tôt, je le reconnais ; mais ceux qui connaissent comme vous, Monsieur le Ministre, le travail que doit causer à l'architecte la conception d'une œuvre aussi considérable que celle du Palais de justice, ne songeront pas, sans doute, à reprocher à M. Poelaert le temps qu'il a mis pour se livrer à l'étude détaillée de toutes les parties de son projet. Le palais a été adjugé au sieur Devestel-Delille, à la fin de 1868, et les travaux n'ont été entamés qu'en 1869 : les campagnes de 1870 et de 1871 ont été en partie perdues, à cause des événements politiques de cette époque, qui ont retardé l'arrivée de la pierre de France. Ainsi tous les travaux exécutés jusqu'à ce jour l'ont été en moins de sept campagnes, ou plutôt en cinq campagnes, en déduisant les deux précitées. Ces travaux eussent cependant marché plus rapidement encore, si la direction avait employé la pierre ordinaire de France ; elle eût été, dans ce cas, dispensée de faire immédiatement une étude détaillée de tous les profils et se serait bornée à les exécuter ou raboter sur place après la construction. Mais la direction a dû renoncer à ce mode d'exécution des travaux, qui est généralement en usage et qui est beaucoup plus rapide, à cause de la qualité plus résistante de la pierre mise en œuvre : l'emploi de cette pierre exige l'étude préalable de nombreuses épures d'exécution, afin de pouvoir obtenir dans l'exécution des travaux le degré de perfection que l'on remarque au Palais de justice.

J'ai cru utile, Monsieur le Ministre, de rappeler ces diverses circonstances, qui toutes ont exercé une influence marquée sur la marche des travaux. Il en est une encore que je ne balance pas à signaler. Quand j'ai été appelé à prendre la direction de ces travaux par votre honorable prédécesseur, M. le

Ministre Tesch, j'ai répondu à la preuve de confiance qu'il voulait bien me donner, en promettant mon concours le plus actif; mais ce que je n'ai pu lui apporter, c'est une expérience personnelle dans des travaux d'une importance aussi exceptionnelle : il ne m'avait pas été donné encore d'acquérir cette expérience, pas plus que le personnel qui a été placé sous mes ordres, et c'est ainsi que je dois expliquer, en partie, l'erreur commise par feu M. l'ingénieur Marcq, en affirmant que les travaux du gros œuvre pourraient être entièrement achevés au mois de juin prochain. Comme j'ai eu l'honneur de vous le faire connaître déjà, s'il m'avait consulté, je lui aurais fait remarquer que, dans les travaux de cette nature, il faut toujours s'attendre à des difficultés d'exécution imprévues et indépendantes de la volonté de la direction et même de l'entreprise, quelque grande que soit, d'ailleurs, l'activité qu'elle déploie dans l'exécution du palais.

Vous ne pouvez considérer, me dites-vous, Monsieur le Ministre, les difficultés résultant de la fourniture des pierres de taille de la corniche comme un obstacle à l'achèvement du palais en juin 1876, et vous ajoutez que, dès 1871, ces difficultés pouvaient être prévues.

Permettez-moi de vous faire observer que la construction du palais a présenté, jusqu'à ce jour, plus d'une difficulté, et qu'il a toujours fallu s'occuper de celles dont la solution était la plus urgente, en remettant celles dont l'étude pouvait être différée sans nuire à l'ensemble des travaux; parmi toutes les difficultés, il faut compter aussi celles provenant de la division du travail réservé en partie à M. Poelaert et en partie à la direction.

Les plans de la corniche ont été remis en diverses parties à l'entreprise, dans le courant des années 1873 et 1874; les bordereaux qui les accompagnent comprennent une fourniture de 4,000^m² de pierre de taille bleue de grand appareil. Cette fourniture a donné lieu, de la part des maîtres de carrières, à deux réclamations concernant les dimensions des pierres et les prix alloués; quant à cette dernière, une décision n'a pu être prise par votre Département que le 20 novembre 1874; depuis, ils ont encore déclaré qu'ils se trouvaient dans l'impossibilité la plus complète de fournir toutes les pierres de la corniche avant la fin de 1876, à cause de leurs dimensions exceptionnelles. J'aurais pu, à la vérité, mettre l'entreprise en demeure d'activer davantage cette fourniture; mais je n'en voyais pas l'utilité au point de vue de la bonne exécution des travaux et, ne me rappelant pas l'engagement que vous aviez pris, sur l'assurance donnée par feu M. Marcq, je ne me préoccupais dans la conduite des travaux que d'une seule chose, d'en diriger l'exécution de manière à les achever tous en 1880.

Vous me faites remarquer aussi, Monsieur le Ministre, qu'en dehors de la corniche, il y a encore une foule de travaux, d'une importance majeure et appartenant au gros œuvre, qui seront en souffrance au mois de juin 1876. Vous avez fait allusion, je suppose, aux travaux d'achèvement des deux galeries sur les pavillons, du portique de la façade principale, des deux portiques centraux des façades latérales, des toitures, de la construction des égouts, ainsi que du ravalement des pierres.

Un premier métré pour le ravalement des pierres est prêt; il vous est soumis par ma lettre de ce jour, n^o 872 : le projet des égouts est à l'étude et

pourra vous être transmis prochainement avec des propositions pour leur exécution immédiate; les toitures seront placées au fur et à mesure de l'achèvement des corniches et seront terminées dans les premiers mois de 1877. Quant aux portiques, l'étude des plans qui les concernent a subi, à la vérité, des retards et, si je n'ai pas cru devoir en presser davantage l'exécution, c'est que M. Poelaert et tous les dessinateurs ont été absorbés par des travaux plus urgents. J'espère que les plans de ces travaux pourront être remis à l'entreprise dans les premiers jours du mois prochain.

Il me reste, Monsieur le Ministre, à donner des explications sur les galeries précitées. Le projet complet de ces galeries était étudié conformément aux bases de l'avant-projet et prêt à être remis à l'entreprise; mais j'ai cru devoir en suspendre l'envoi et appeler l'attention de M. Poelaert sur une modification qu'il a considérée comme pouvant être admise, et dont l'adoption définitive permettrait de réaliser une notable économie. Aussitôt que l'étude de cette modification sera terminée, je m'empresserai de vous la soumettre.

En résumé, je dois reconnaître avec vous, Monsieur le Ministre, qu'il est regrettable que les travaux de gros œuvre ne puissent être complètement terminés le 1^{er} juin prochain; mais, je le répète, ce retard ne peut avoir de l'influence sur l'achèvement total du palais en 1880, si je puis suivre le programme joint à ma lettre du 20 octobre dernier, n° 844. Je crois devoir vous rappeler à ce sujet que le programme suppose que l'on exécutera, en 1876, les fondations des murs des terrasses et des rampes comprenant les entrées vers la rue des Minimes et vers la rue des Sabots; il suppose aussi l'exécution partielle du dôme.

Ainsi que vous m'en faites la recommandation toute spéciale, les travaux intérieurs feront l'objet d'adjudications publiques; les documents relatifs aux ouvrages de plafonnage sont déjà très-avancés et pourront vous être transmis dans les premiers mois de l'année prochaine.

L'Inspecteur général des ponts et chaussées,

WELLENS.

ANNEXE N° III.

Bruxelles, le 19 novembre 1875.

A Monsieur le Ministre de la Justice.

MONSIEUR LE MINISTRE,

J'ai l'honneur de vous adresser un rapport complet sur la situation actuelle des travaux de construction du nouveau Palais de justice : il comprend notamment une comparaison entre les travaux prévus par la direction et les travaux exécutés, ainsi qu'entre les dépenses prévues et les dépenses faites.

Les travaux de grosse construction, les seuls qui aient été adjugés jusqu'à ce jour, ont fait l'objet de deux adjudications distinctes : la 1^{re}, confiée au sieur Tanneveau, ne comprenait que l'exécution des fondations et de quelques remblais sur la place qui précède le palais ; la 2^e, confiée au sieur Devestel-Delille, comprend tous les travaux de gros œuvre, y compris la toiture. Ces derniers travaux ont été divisés en cinq parties comprenant :

La 1^{re}, toute la maçonnerie en contre-bas du rez-de-chaussée du palais, qui se trouve à la cote de 51^m 10 ;

La 2^e partie, toute la maçonnerie comprise entre ce dernier niveau et celui du 1^{er} étage, c'est-à-dire entre les cotes de 51^m 10 et de 58^m 10 ;

La 3^e partie, toute la maçonnerie s'élevant au-dessus du 1^{er} étage, jusqu'à la naissance du dôme, qui se trouve à la cote de 88^m 00 ;

La 4^e partie, la construction des toitures ;

Et enfin, la 5^e partie, la construction du dôme.

Les deux premières parties sont terminées ; la troisième est assez avancée pour être fixé aujourd'hui sur le cube des ouvrages de chaque nature qu'elle exige : les études de la quatrième partie, c'est-à-dire des toitures, sont approuvées et en voie d'exécution ; enfin, la cinquième partie, relative au dôme, fait en ce moment l'objet d'un examen sérieux et d'une instruction complète

Entreprise du sieur Tanneveau comprenant les fondations et une partie des remblais de la place.

D'après l'estimation faite par la direction des travaux, la dépense totale à faire de ce chef était évaluée à la somme de. fr. 1,756,934 50

Les sommes dépensées s'étant élevées à 1,616,802 55

Il y a, entre les dépenses prévues et les dépenses faites, une différence en moins de. fr. 140,131 95

Entreprise du sieur Devestel-Delille.

1^{re} partie. — Dans les métrés soumis à votre approbation par la direction, la dépense à faire pour les travaux compris dans la 1^{re} partie était estimée à la somme de fr. 3,362,833 36

mais l'adjudication ayant donné lieu à un rabais de 8.94 p. %, le chiffre précédent a été réduit à 3,062,149 21

Le projet, qui a servi de base à l'adjudication, était rédigé dans la pensée que les cours intérieures auraient été construites entièrement en briques recouvertes d'un enduit; sur la proposition que j'en ai faite, votre Département a autorisé la substitution d'un revêtement en pierres de Gobertange à la maçonnerie en briques prévue. Il en est résulté pour la section dont il s'agit une augmentation de dépense de 143,851 08

D'un autre côté, la direction des travaux avait pensé, d'abord, qu'il était préférable de postposer la construction des voussettes prévues entre les longerons dans les salles et les galeries; mais, en présence du danger qui en résultait pour les ouvriers, elle a jugé nécessaire d'exécuter ces voussettes immédiatement: elles ont donné lieu à une dépense, non comprise au détail estimatif, de 38,023 »

Ce qui porte la dépense totale de la 1^{re} partie à fr. 3,246,023 29

Un décompte que j'ai fait faire et qui est actuellement soumis à l'examen de l'entreprise, réduit la dépense de la 1^{re} partie à 2,973,898 30

Ce qui présente une différence en moins de fr. 272,124 79

Cette différence eût été plus grande si, en cours d'exécution des travaux, je n'avais pas cru devoir admettre, dans l'intérêt de la bonne construction, l'établissement de caves sous le péristyle et les deux pavillons, en remplacement des remblais prévus. Le cube supplémentaire de maçonneries en moellons et en briques mises en œuvre de ce chef, est de 6,400^m environ.

2^e partie. — Cette section a fait l'objet de deux études distinctes, au sujet desquelles il me paraît utile de vous rappeler les diverses circonstances qui les ont motivées.

La première étude a été faite dans la pensée que toutes les façades du palais auraient été exécutées exclusivement en pierre de France. Mais cette décision ayant soulevé de vives réclamations de la part des maîtres de carrières du pays, M. Poelaert, déférant au désir qui lui en fut exprimé, s'est attaché à chercher, de concert avec la direction, le moyen d'allier les deux natures de pierres et de donner ainsi au monument nouveau un caractère

plus national. Les projets primitifs ont été remaniés de manière à atteindre ce but.

D'un autre côté, la direction des travaux, en se livrant à une étude et à un examen détaillé des pierres de France, s'est assurée que, pour quelques-unes d'entre elles, celles dont les prix sont les moins élevés, il eût été difficile, si pas impossible, de toujours distinguer les matériaux de bonne qualité de ceux de qualité médiocre; il a même été constaté que les personnes les plus compétentes ou les plus expérimentées se trompent dans leurs appréciations. Tenant compte de cette circonstance, il m'a paru, Monsieur le Ministre, que la direction devrait, avant tout, éviter l'emploi de matériaux d'une qualité douteuse et n'employer que des pierres offrant les meilleures garanties. Vous avez partagé cet avis, et conséquemment, dans la 2^{me} étude à laquelle la direction s'est livrée, de concert avec M. Poelaert, nous nous sommes attachés à faire entrer la pierre de taille du pays comme un élément essentiel de la construction et à n'employer, dans les travaux extérieurs surtout, que les pierres de France présentant toutes les qualités requises pour faire un monument durable et digne du pays.

Cette seconde étude, actuellement exécutée, vous a été adressée, accompagnée d'un détail estimatif, qui porte la dépense totale des travaux de construction de la 2^{me} partie ou section à fr. 2,898,196 46

3^{me} partie. — Le détail estimatif, qui accompagne le projet de la 3^{me} partie, en évalue la dépense à 5,901,236 03

Ainsi, les travaux de grosse construction compris entre le niveau du rez-de-chaussée et la naissance du dôme, c'est-à-dire entre les cotes du 58^m10 et de 88^m00 et conséquemment d'une

hauteur totale de 30^m00 environ, sont estimés à fr. 8,799,432 49

Ces travaux qui, dans l'ensemble de l'entreprise, ne constituent qu'une section unique, n'étant pas entièrement achevés, n'ont pu encore faire l'objet d'un décompte arrêté de concert entre la direction et l'entreprise; mais, à défaut de cette pièce, j'ai fait dresser les trois tableaux ci-annexés sous les n° 1, 2 et 3.

Le premier est relatif aux maçonneries en moellons et en briques de Boom ou de la localité : ce tableau constate que, dans les détails estimatifs relatifs à l'entreprise du sieur Devestel, qui vous ont été soumis et qui comprennent tous les travaux à exécuter entre les fondations et la naissance du dôme, le cube total prévu des maçonneries précitées est de m³. 439,729.82 et que le cube exécuté à la date du 18 septembre dernier est de m³. 140,960.59 mais à ce dernier cube, il faut ajouter pour les travaux qui restent encore à exécuter jusqu'à la naissance du dôme environ 7,000.00

le cube réellement exécuté sera donc de m³. 147,960.59

Soit une différence en plus de m³. 8,230.37

qui provient, ainsi que je l'ai fait remarquer précédemment :

1° d'un cube de 6,400^{m³}00 mis en œuvre dans la 1^{re} partie, pour la construction de caves, et 2° de la substitution, pour motif d'économie, de voûtes en maçonneries à l'emploi de poutrelles avec voussettes.

Le 2^{me} tableau donne, pour chacune des trois sections mentionnées, l'indication du nombre de mètres cubes de pierres de taille du pays et de France, mis en œuvre, comparé aux cubes prévus dans les détails estimatifs.

Il résulte de la récapitulation qui figure au bas de ce tableau :

1° que le cube total prévu dans les estimations est de . . . m ³ .	46,529.70
2° que le cube mis en œuvre et commandé est de	54,196.85
Ce qui donne une différence de	12,152.87

Mais de ce dernier chiffre, il faut retrancher pour les travaux à exécuter jusqu'à la naissance du dôme, un cube de 7,600.00

La différence en moins entre le cube prévu et le cube mis en œuvre sera donc de m ³ .	4,552.87

Le 3^e tableau est relatif aux quantités de fer prévues pour longerons, poutrelles, etc., comparées aux quantités mises en œuvre.

La récapitulation, au bas de ce tableau, constate que les commandes ont dépassé à ce jour les prévisions de kil.	121,296 38
sur une quantité totale prévue de kil. 1,267,763 55, et comme les travaux restant à faire pour élever le palais jusqu'à la naissance du dôme exigeront encore un poids de	197,428 27
la différence en plus sera de kil.	518,724 65

Soit une augmentation de dépense d'environ fr. 400,000 00

La différence de kil. 518,724 65 entre le poids prévu et le poids réel, provient de ce qu'en cours d'exécution, il a été reconnu utile de renforcer certains longerons, afin de donner partout aux travaux toute la rigidité désirable.

En résumé, Monsieur le Ministre, si je tiens compte des différences en plus ou en moins constatées par les tableaux ci-annexés, les sommes dépensées ou à dépenser pour exécuter tous les travaux compris dans les deux dernières estimations précitées, présenteront, avec les dépenses prévues, une différence en moins de fr. 400,867 40 c^{en} environ.

La récapitulation des chiffres précédents conduit au résultat suivant :

1° Entreprise du sieur Tanneveau : dépense prévue . . fr. 1,756,034 50

2° Entreprise du sieur Devestel : dépense prévue :

A. 1^{re} partie fr. 3,246,023 00

B. 2^{me} partie 2,898,196 40

C. 3^{me} partie 5,901,236 03

ENSEMBLE. . . fr. 12,045,455, 43

A déduire les différences indiquées ci-dessus, soit :

1°. fr. 140,131 95

2°. 272,124 79

3°. 400,867 40

ENSEMBLE. . . . 815,124 14

Ce qui donne pour la dépense réelle. . . fr. 12,989,265 79

Ainsi, tous les travaux de gros œuvre exécutés ou à exécuter encore, pour élever le palais jusqu'à la naissance du dôme, et y compris les fondations gigantesques sur lesquelles le monument est établi, coûteront . fr. 12,989,265 79 ce qui donne par mètre carré de surface bâtie une dépense de 635 francs.

Il me reste à vous indiquer, M. le Ministre, les travaux restant à exécuter, ainsi que les sommes à dépenser de ce chef; mais permettez-moi de vous donner, d'abord, quelques renseignements sur les quantités totales de matériaux de chaque nature qui ont été ou seront encore mis en œuvre pour élever le palais à la hauteur du dôme.

Le cube de maçonnerie en moellons bruts est de . . m³. 16,504.81

— — briques de la localité est de . . 113,101.56

— — — de Boom est de . . 18,320.22

— — pierres de taille du pays est de . 20,293.88

— — pierre de taille de France est de . 21,502.95

Enfin le poids des fers mis en œuvre est de 1,586,517.98 kil.

Aux renseignements qui précèdent et qui résument les travaux exécutés, ainsi que les dépenses faites, je dois ajouter un article pour indiquer, par contre, les recettes faites par l'État du chef de ces travaux. Elles sont indiquées, en détail, dans les deux tableaux ci-annexés 4 et 5, et proviennent,

d'une part, des sommes perçues par l'Administration des chemins de fer, pour le transport des matériaux, etc., et, d'autre part, des sommes recueillies par la vente des matériaux de démolition des maisons existant sur le terrain qu'occupe le Palais de justice. Les premières s'élèvent déjà à fr. 872,080 10 et les dernières à 185,044 40

SOIT ENSEMBLE. fr. 1,057,124 50

Je reprends maintenant le chapitre des dépenses restant à faire et à ajouter à la somme précitée de fr. 12,989,265 79

1° *Toiture.* — D'après l'estimation jointe à mon rapport du 26 octobre 1875. n° 845, et approuvée le 30 du même mois, la dépense des toitures s'élèvera à 727,251 78

2° *Dôme.* — Le projet de cette partie importante du palais a été soumis à votre approbation; mais jusqu'à ce jour, la direction n'a pas eu encore le temps de se livrer à une estimation détaillée de ce projet. Le retard que l'envoi des plans du dôme a subi n'a pu exercer aucune influence sur la marche des travaux, et M. Poelaert a désiré se réserver tout ce temps pour se livrer à une étude plus approfondie de ce projet, qui exige, dans son ensemble comme dans tous les détails, des combinaisons d'une exécution difficile et réclamant de son auteur un travail sérieux. Mais, à défaut d'une estimation détaillée, la direction, de concert avec M. Poelaert, et s'appuyant sur l'expérience acquise, pense que la construction du dôme, tel qu'il est projeté, donnera lieu à une dépense qui s'élèvera environ à la somme de. 1,400,000 »

3° *Travaux intérieurs.* — Ces travaux ont été évalués précédemment à environ 4,500,000 »

Ce chiffre a été admis proportionnellement aux travaux de même nature exécutés à la Bourse de Bruxelles, dont le coût s'est élevé à 27 p. % environ des travaux extérieurs. A ce sujet, je crois devoir faire remarquer, Monsieur le Ministre, que les travaux extérieurs ou de gros œuvre de la Bourse de Bruxelles ont coûté environ 6,000 francs par mètre courant de façade, tandis que pour le Palais de justice, cette même dépense est de 10,000 francs environ. Ce simple rapprochement permet de confirmer l'évaluation précitée de 4,500,000 francs.

4° *Murs de terrasses.* — On peut évaluer la construction de ces murs, à. 1,200,000 »

5° *Le remblai et le pavage de la place* peuvent être estimés à 160,000 »

ENSEMBLE. . . . fr. 20,776,497 57

Il reste donc encore pour travaux de ravalement des pierres de sculpture et ouvrages imprévus fr. 1,223,502 45

Ce qui donne un total de . fr. 22,000,000 »

Il est permis, sans aucun doute, d'objecter contre les estimations qui précèdent qu'elles ne sont pas basées sur des projets détaillés et définitivement approuvés, que conséquemment des erreurs sont possibles. Je suis le premier à admettre tout ce qu'il y a de fondé dans cette objection, et je dois même reconnaître qu'en présence d'un monument aussi grand, et j'ajouterais aussi exceptionnel, les avis peuvent différer et surtout qu'ils ont pu différer dans l'origine des travaux, sur le coût réel des travaux projetés. Il est rare, en effet, que les architectes qui en sont chargés, ou ceux qui ont reçu la mission de les assister, puissent invoquer l'autorité de leur expérience ; car il n'a jamais été donné à personne de construire deux palais de cette importance.

Cependant aujourd'hui il est à remarquer, Monsieur le Ministre, que l'administration est fixée sur un des principaux éléments qui entrent dans la dépense totale, le gros œuvre et la toiture : cet élément pouvait varier dans des limites assez étendues, suivant la nature des matériaux qui seraient mis en œuvre.

Pour mieux préciser ma pensée sur ce point, je citerai un exemple. La ville de Bruxelles vient d'achever la Bourse; c'est aussi un monument qui attire l'attention publique. Il est du même style architectural que le Palais de justice et, dans la construction extérieure de ce palais, de même qu'à la Bourse, on a employé exclusivement la pierre bleue du pays, la pierre de France et la maçonnerie de briques. Si les façades de la Bourse sont enrichies d'ouvrages de sculpture, généralement d'un prix élevé, par contre, au Palais de justice, l'artiste s'est attaché à donner de l'importance aux façades par les grandes lignes architecturales qu'il a employées.

En comparant les dépenses qu'exige la construction des façades de ces deux monuments, on constate, ainsi que je l'ai dit précédemment, que celles de la Bourse ont donné lieu, y compris les ouvrages de sculpture, à une dépense moyenne par mètre courant de 6,000 francs environ, tandis que ce prix, non compris le dôme, s'élèvera, au Palais de justice, à 10,000 francs environ.

La différence des deux prix est grande, $\frac{2}{3}$ en plus; elle est due, pour ainsi dire tout entière, au caractère architectural du palais; ce caractère, essentiellement différent pour chaque artiste, a une influence marquée sur le choix et la nature des matériaux à mettre en œuvre : ils doivent nécessairement plus ou moins varier suivant le style des constructions et les effets que l'artiste cherche à produire. En outre, le Palais de justice occupe une position qui a obligé la direction des travaux à veiller avec un soin particulier sur le choix des matériaux, et c'est même un des motifs qui l'ont engagé à écarter, ainsi que j'en ai fait la remarque ci-dessus, les pierres de France d'une qualité douteuse.

L'exemple qui précède suffit, je pense, pour faire comprendre combien on peut se tromper en voulant apprécier la dépense d'un monument par la seule comparaison des dimensions et des cubes avec un autre monument.

Les travaux intérieurs qui restent à faire constituent une forte dépense, puisqu'ils sont évalués à 4,500,000 francs : ce qui vous permet, Monsieur le Ministre, d'admettre l'exactitude de cette évaluation, c'est l'exemple de la Bourse. En effet, si le gros œuvre de ce monument avait donné lieu à une

dépense relative aussi élevée qu'à la façade du Palais de justice, la proportion entre les travaux intérieurs et les travaux extérieurs eût été notablement inférieure à 27 p. %; elle eût été à peine de 20 p. %, tandis que la somme précitée de 4,300,000 francs représente 50 p. % environ du gros œuvre.

Je regrette, Monsieur le Ministre, de ne pouvoir vous envoyer, en ce qui concerne les travaux restant à faire, que des calculs approximatifs et basés sur l'expérience acquise; mais, en présence du nombre infini de plans que la création d'une œuvre aussi importante exige, des calculs innombrables et de toute nature auxquels il est nécessaire de se livrer, il est difficile de réunir et de former le personnel spécial qu'il faudrait pour satisfaire à de légitimes impatiences. Je me plais donc à croire que chacun voudra bien, ainsi que vous, Monsieur le Ministre, tenir compte des difficultés de toute nature qui se présentent dans une entreprise aussi grande et aussi exceptionnelle.

L'Inspecteur général des ponts et chaussées,

WELLENS.

N° 2. — *Tableau comparatif des diverses pierres prévues et commandées à la date du 15 septembre 1875.*

INDICATION de la PIERRE.	CUBES PRÉVUS.	SOMMES d'après les prix des détails estimatifs.	CUBES DEMANDÉS.	SOMMES de la soumission.	DIFFÉRENCE			
					DU CUBE		DU PRIX	
					en plus.	en moins.	en plus.	en moins.
	m. c.	fr. c.	m. c.	fr. c.	m. c.	m. c.	fr. c.	fr. c.
1 ^{re} section.								
Pierres bleues.	1,720.120	240,816 80	4,456.070	567,816 96	2,715.950	"	527,000 16	"
Id. (stylobate)	687.780	75,653 80	649.950	71,494 50	"	37.850	"	4,161 30
Id. (piliers du dôme).	564.480	55,623 60	275.520	25,984 40	"	290.960	"	27,641 20
Comblanchien.	520.970	81,847 55	404.590	94,674 00	83.620	"	12,826 71	"
Ravières.	1,077.180	180,960 24	"	"	"	1,077.180	"	180,966 24
Morley.	2,425.150	407,425 20	1,360.000	204,000 "	"	1,065.150	"	205,425 20
Savonnières.	442.980	55,572 50	422.000	48,550 "	"	20.980	"	6,842 50
Souppes.	520.970	78,657 65	"	"	"	520.970	"	78,657 65
Euville.	1,159.590	183,183 62	"	"	"	1,159.590	"	183,183 62
Reffroy.	842.640	141,563 52	"	"	"	842.640	"	141,563 52
Banc Royal S ^t -Waast.	419.550	49,480 94	"	"	"	419.550	"	49,480 94
Banc Royal de Méry.	90.110	10,993 42	"	"	"	90.110	"	10,993 42
Vergelé S ^t -Waast.	555.730	56,251 65	"	"	"	555.730	"	56,251 65
Pargny.	621.550	104,420 40	"	"	"	621.550	"	104,420 40
Vergelé de Méry.	391.580	41,094 90	"	"	"	391.580	"	41,094 90
	11,619.760	1,761,555 59	7,546.150	1,012,499 92	2,799.570	6,875.200	539,826 87	1,088,662 54
						2,799.570		339,826 87
						4,073.650		748,835 67
2 ^e section. — 1 ^{re} partie.								
Pierres bleues.	2,600.000	335,400 "	2,905.000	374,487 "	503.000	"	59,087 "	"
Piliers du dôme.	415.000	59,840 "	160.000	15,560 "	"	255.000	"	24,480 "
Comblanchien.	3,600.000	846,000 "	3,575.000	840,125 "	"	25.000	"	5,875 "
Ravières.	600.000	93,000 "	753.080	113,937 40	153.080	"	20,957 40	"
Tercé.	1,450.000	205,150 "	1,428.570	292,815 85	"	1.630	"	554 15
Morley.	185.000	27,935 "	195.990	29,594 49	10.990	"	1,659 49	"
Savonnières.	1,125.000	130,500 "	1,141.750	152,443 "	16.750	"	1,943 "	"
	9,955.000	1,765,825 "	10,159.190	1,798,762 74	465.820	281.650	65,626 89	50,689 15
						281.650		30,689 15
						184.100		32,957 74

INDICATION de la PIERRE.	CUBES PRÉVUS.	SOMMES d'après les prix des détails estimatifs.	CUBES DEMANDÉS.	SOMMES d'après les prix de la soumission.	DIFFÉRENCE			
					DU CUBE		DU PRIX	
					en plus.	en moins.	en plus	en moins.
	m. c.	fr. c.	m. c.	fr. c.	m. c.	m. c.	fr. c.	fr. c.
1 ^{re} section. — 1 ^{re} partie (suite).								
Pierre bleues	12,500.000	1,637,500 »	8,560.540	1,121,404 54	»	3,959.660	»	516,095 46
Piliers du dôme . . .	565.000	55,370 »	211.000	20,678 »	»	354.000	»	54,692 »
Comblanchien	4,500.000	1,010,100 »	4,287.000	1,016,019 »	»	13.000	»	3,081 »
Ravières	1,540.000	210,580 »	393.520	61,782 64	»	946.480	»	148,597 36
Tercé	1,160.000	240,120 »	1,425.000	294,561 »	263.000	»	54,441 »	»
Savonnières	510.000	60,180 »	772.500	91,155 »	262.500	»	50,975 »	»
Tercé pour Euville . .	4,580.000	652,620 »	864.150	128,758 55	»	5,515.850	»	525,861 65
	24,755.000	5,875,270 »	16,511.510	2,754,558 55	525.500	8,768.990	85,416 »	1,226,527 47
						525.500		85,416 »
						8,243.490		1,140,911 47

RÉCAPITULATION.

1 ^{re} section	11,619.760	1,761,555 50	7,546.150	1,012,499 92	2,799.570	6,875.200	550,826 87	1,088,662 54
2 ^e — — 1 ^{re} partie . .	9,955.000	1,765,825 »	10,159.100	1,798,762 74	465.820	281.650	65,626 89	50,689 15
3 ^e — — 2 ^e —	24,755.000	5,875,270 »	16,511.510	2,754,558 55	525.500	8,768.990	85,416 »	1,226,527 47
	46,329.760	7,402,450 59	34,196.850	5,545,621 19	5,790.890	15,925.820	488,669 76	2,545,679 16
						5,790.890		488,669 76
						12,132.950	ou francs	1,856,809 40

On estime que, pour terminer la 2^{me} partie de la 2^{me} section, il faudra encore commander 7,600 mètres cubes de diverses pierres.

Le cube commandé étant de 34,196.850 mètres cubes et la dépense faite fr. 5,545,621 19 c^s, le prix moyen du mètre cube est de $\frac{5,545,621\ 19}{34,196\ 850}$, soit fr. 162 17 c^s.

Le coût total des pierres prévues est d fr. 7,402,450 59

Le cube restant à commander étant de 7,600.000 mètres cubes au prix moyen de fr. 162 17 c^s, donne une dépense de 1,232,492 »
en y ajoutant pour commandes faites, soit. 5,545,621 19

la dépense totale sera de 6,778,113 19

Soit en moins des prévisions. . . fr. 624,517 40

Joint à mon rapport du 19 novembre 1875, n° 861.

L'Inspecteur général des ponts et chaussées,
WELLENS.

N° 3. — *Tableau comparatif du coût des fers prévus et commandés à la date du 25 octobre 1875.*

INDICATION des FERS.	QUANTITÉS PRÉVUS.	SOMMES d'après les prix des détails estimatifs.	QUANTITÉS COMMANDÉES.	SOMMES d'après les prix des détails estimatifs.	DIFFÉRENCES			
					DES QUANTITÉS		DU PRIX	
					en plus.	en moins.	en plus.	en moins.
	kil.	francs.	kil.	francs.	kil.	kil.	francs.	francs.
1 ^{re} section. { Longérons, rivets . . .	45,000. "	29,250 "	70,429.63	55,214 82	25,429.63	"	6,964 82	"
{ Poutrelles	201,791.55	102,126 97	420,352. "	126,105 60	128,560.65	"	25,978 65	"
{ Étriers, boulons . . .	15,055.02	7,517 51	4,946.45	2,225 00	"	10,088.57	"	5,291 61
{ Agrafes, ancras . . .	52,485 04	12,094 02	58,725. "	21,140 28	20,257.96	"	8,146 26	"
{ Fontes pour colonnes.	3,481.02	1,044 58	6,198. "	1,611 48	2,716.08	"	566 90	"
	587,793 35	152,953 08	560,649.08	186,298 08	182,944.32	10,088.57	58,656 61	5,291 61
					10,088.57		5,291 61	
					172,855.57		55,565 "	
2 ^e section, 1 ^{re} partie. { Longérons, rivets . . .	155,000. "	77,500 "	214,650. "	107,315 "	59,630. "	"	29,815 "	"
{ Poutrelles	260,000. "	78,000 "	305,651. "	91,659 30	45,651. "	"	13,689 30	"
{ Étriers, boulons . . .	10,000. "	4,500 "	5,500. "	2,585 "	"	4,700. "	"	2,115 "
{ Ancres, agrafes . . .	35,000. "	12,600 "	60,000. "	21,600 "	25,000. "	"	9,000 "	"
	460,000. "	172,600 "	585,561. "	222,989 30	150,261. "	4,700. "	52,504 50	2,115 "
					4,700. "		2,115 "	
					125,561. "		50,589 50	
2 ^e section, 2 ^e partie. { Longérons, rivets . . .	150,000. "	75,000 "	46,966.65	25,485 52	"	105,035.57	"	51,516 68
{ Poutrelles	220,000. "	66,000 "	116,068. "	34,820 40	"	105,952. "	"	51,179 60
{ Étriers, boulons . . .	10,000. "	4,500 "	2,854. "	1,275 50	"	7,166. "	"	3,224 70
{ Ancres, agrafes . . .	40,000. "	14,400 "	77,011. "	27,725 96	57,011. "	"	13,525 96	"
	420,000. "	159,900 "	242,879.65	87,502 98	57,011. "	214,151.57	13,525 96	85,920 98
						57,011. "		13,525 96
						177,120.57		72,597 02
RÉCAPITULATION.								
1 ^{re} section.	587,793.35	152,953 08	560,649.08	186,298 08	182,944.32	10,088.57	58,656 61	5,291 61
2 ^e — 1 ^{re} partie. . .	460,000. "	172,600 "	585,561. "	222,989 50	150,261. "	4,700. "	52,504 50	2,115 "
2 ^e — 2 ^e partie. . .	420,000. "	159,900 "	242,879.65	87,502 98	57,011. "	214,151.57	13,525 96	85,920 98
	1,267,763.35	485,453 08	1,389,089.71	496,500 56	350,216.52	228,919.04	104,484 87	93,527 59
					228,919.04		95,527 59	
					121,296.58	ou. .fr.	11,157 28	

On estime qu'il faudra, pour terminer la 2^{me} partie de la 2^{me} section, encore commander 197,428.27 kil. de fer, au prix moyen de 0 fr. 45 le kilog, soit fr. 88,842 72
 en y ajoutant la somme dépensée en plus 11,157 28
 on arrivera à une dépense de fr. 100,000 »

en plus des prévisions.

Joint à mon rapport du 19 novembre 1875, n° 861.

L'Inspecteur général des ponts et chaussées,
 WELLENS.

N° 4. — *Évaluation des frais de transport, par chemin de fer, des matériaux employés jusqu'au 25 septembre 1875.*

NATURE des MATÉRIAUX EMPLOYÉS.		CUBES des matériaux mis en œuvre.	POIDS spécifique des maté- riaux mis en œuvre.	PRIX de transport par chemin de fer. (Les 100 k.)	SOMMES payées.
		m. c.	kil.	fr. c.	fr. c.
Fondations (Entreprise Tanneveau et C ^{ie} .)	Moellons	90,000.000	162,000,000	0.15	243,000 »
	Chaux	»	11,000,000	0.3020	33,220 »
	Moellons	»	21,605,000	0.15	32,407 50
	Chaux	»	11,115,000	0.3020	33,567 30
	Pierres bleues	12,265.000	55,115,000	0.40	132,460 »
	Comblanchien	8,570.000	22,599,000	0.60	135,594 »
	Tercé	5,860.000	9,264,000	0.60	55,584 »
Élévation. (Entreprise Devestel-Deville.)	Ravières	1,200.000	5,000,000	0.60	18,000 »
	Savonnières	2,820.000	6,204,000	0.60	37,224 »
	Morley	1,560.000	5,588,000	0.60	21,528 »
	Gobertanges	»	6,500,000	0.35	22,750 »
	Poutrelles	»	869,554	0.45	3,912 »
	Longerons	»	296,290	0.45	1,333 50
	Fers divers	»	200,000	0.75	1,500 »
	Transport des bois méca- niques, etc.	»	»	»	100,000 »
TOTAL					872,080 10

Joint à mon rapport du 19 novembre 1875, n° 861.

L'Inspecteur général des ponts et chaussées,
 WELLENS.

N° 5. — *État des recettes opérées au profit de l'État par le receveur des domaines du fait de la vente, à charge de démolition, d'un grand nombre d'immeubles occupant l'emplacement du nouveau Palais de justice de Bruxelles, et d'une grande quantité de plomb, cuivre, fer, etc., provenant de l'usine Vander Elst, sise sur le même emplacement.*

DATES.	DÉSIGNATION.	SOMMES.
1866. 8 janvier . .	Maisons sises rue des Minimes, rue de la Glacière, rue de la Fusée, rue de l'Artifice et rue de la Chèvre fr.	45,225 "
1866. 29 décembre .	Bâtiments de l'usine Vander Elst, cédés de la main à la main, à MM. Labarre, entrepreneurs.	7,500 "
1867. 15 février . .	Partie de l'école d'enseignement mutuel, rue des Minimes, cédée de la main à la main, à M. Tanneveau, entrepreneur.	500 "
1867. 4 mars . . .	Grande partie de plomb, cuivre, fer, etc., provenant de l'usine Vander Elst	52,624 "
1867. 14 mars. . .	Appareils en or et platine, provenant de l'usine Vander Elst	21,500 "
1867. 28 mars. . .	Plomb, cuivre et fer, provenant de l'usine Vander Elst.	2,421 "
1867. 24 mai . . .	Appareils en or et platine, provenant de l'usine Vander Elst	17,007 40
1867. 5 juin . . .	Maisons sises impasse Van Mons, etc.	4,475 "
1867. 30 juillet . .	Maisons sises rue des Minimes, impasse Mansfeld, etc.	3,417 "
1869. 8 mars . . .	Plomb, châssis, pierres et bois, provenant des murs et pavillon de l'ancien jardin De Mérode.	760 "
1874. 14 décembre .	Diverses pierres blanches de France	500 "
1874. 29 décembre .	Maisons sises rue aux Laines, rue des Minimes et coin de la rue de la Glacière	28,955 "
TOTAL. fr.		185,044 40

Joint à mon rapport du 19 novembre 1875, n° 861.

L'Inspecteur général des ponts et chaussées,
WELLENS.

ANNEXE N° IV.

ÉCOLES NORMALES DE LIÈGE ET DE MONS.

EMPLOI DU CRÉDIT DEMANDÉ.

I. — École normale de Liège.

Crédit supplémentaire nécessaire pour payer :

1° Les honoraires des agents chargés de la surveillance des travaux par suite du décès de l'architecte M. Dejardin ;

2° Les fournitures diverses non prévues dans les devis primitifs et destinés à compléter l'organisation matérielle de cet établissement . fr. 23,777 75

II. — École normale de Mons.

A. — Travaux de construction.

Outre la somme de fr. 607,168 40 c^s payés de ce chef à l'entrepreneur, il reste à pourvoir aux dépenses désignées ci-après :

1° Modifications apportées au devis primitif et approuvées par le Gouvernement 18,621 »

2° Travaux extraordinaires non prévus dans le devis et qu'il a fallu exécuter pour établir les fondations à 5 mètres de profondeur, par suite de la nature du sol 122,942 »

Il est à remarquer que les travaux de construction n'ayant pas constitué un forfait absolu, mais ayant fait l'objet d'un bordereau de prix, le Gouvernement se trouve dans l'obligation de payer des dépenses qu'il n'a pu empêcher, ni prévoir.

A REPORTER. . . fr.	141,563 »	23,777 75
---------------------	-----------	-----------

REPORT. . . fr. 141,563 » 23,777 75

3° Augmentation de dépense sur les travaux
non adjugés résultant du renchérissement des
matériaux et de la main-d'œuvre 17,161 »

4° Construction supplémentaire et travaux
d'aménagement intérieur 25,000 »

5° Montant du dixième de la valeur des tra-
vaux effectués, retenu comme garantie de la
bonne exécution des dits travaux (fr. 674,631
 $22 \text{ c}^5 \times \frac{1}{10} =$ 67,463 12

B. — Ameublement.

Ameublement complet de l'école et honoraires
de l'architecte. 242,000 »

TOTAL des dépenses *strictement* nécessaires
pour l'école normale de Mons. fr. 463,187 12

Afin d'éviter tout mécompte, il convient de porter ce crédit
à fr. 480,000 »

TOTAL des nouveaux crédits nécessaires pour les deux écoles
normales fr. 503,777 75

Les deux premiers crédits présentaient un excédant dispo-
nible de. 431 69

Montant du nouveau crédit spécial demandé aux Chambres
législatives. 503,546 06

SOMME RONDE. . . fr. 503,500 »

ANNEXE N° V.

GRANDE COMPAGNIE DU LUXEMBOURG.

COMPTE DE LIQUIDATION.

Actif réalisable au 31 décembre 1872 :

	D'après la situation provisoire donnée par la compagnie.	D'après la situation dé- finitive.	SOIT D'APRÈS LA SITUATION DÉFINITIVE.		OBSERVATIONS.
			En plus.	En moins.	
Natières en magasin	2,280,564 80	2,389,188 65	108,625 77	"	Y compris la somme due par le Grand-Cen- tral belge.
Sommes dues par les Compagnies en rela- tion	2,528,000 "	2,112,799 62	"	415,200 58	
Sommes dues par l'État pour minimum d'in- térêt	550,000 "	550,000 "	"	"	
Sommes dues sur actions ordinaires	750 "	8,150 "	2,700 "	"	
— sur actions privilégiées.	4,700 "				
Encaisse	2,603,271 92	2,662,522 54	59,250 62	"	
Portefeuille	1,292,500 "	1,296,148 25	3,648 25	"	
Divers	"	55,515 62	55,515 62	"	
	9,059,786 78	8,874,524 66	229,738 26	415,200 58	
DIMINUTION DE L'ACTIF.			185,462 12		

Passif exigible au 31 décembre 1872 :

	D'après la situation provisoire donnée par la compagnie.	D'après la situation dé- finitive.	SOIT D'APRÈS LA SITUATION DÉFINITIVE.		OBSERVATIONS.
			En plus.	En moins.	
Traitements et salaires	589,091 40	588,665 77	"	1,025 65	Traité avec le G. C. B.
Matériel roulant livré à payer	250,650 "	250,650 "	"	"	
Fournisseurs divers	1,535,422 55	1,897,186 25	361,765 68	"	
Emprunts	1,200,000 "	1,246,096 52	46,096 52	"	
Compagnies en relation	550,000 "	850,255 05	500,255 05	"	
Coupons et obligations arriérés	480,000 "	507,100 "	27,100 "	"	
Garanties de contrats	15,000 "	6,100 "	"	8,900 "	
Dividendes arriérés	90,000 "	82,140 58	"	7,859 42	
Coupons et obligations payables à partir du 1 ^{er} janvier 1873.	1,854,472 50	1,859,780 42	25,507 92	"	
Dividendes au 1 ^{er} janvier 1873 (114,460 × 13 12 1/2).	1,502,287 50	1,502,287 50	"	"	
Grand-Central	"	400,000 "	400,000 "	"	
Créances restant à liquider.	"	57,700 "	57,700 "	"	
	7,846,923 95	9,227,561 87	1,308,222 97	17,785 05	
AUGMENTATION DU PASSIF.			1,380,437 92		